



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7026^e séance

Jeudi 29 août 2013, à 10 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Perceval (Argentine)
<i>Membres :</i>	
	Australie M ^{me} Nassau
	Azerbaïdjan M. Musayev
	Chine M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique M ^{me} Power
	Fédération de Russie M. Iliichev
	France M. Lamek
	Guatemala M. Rosenthal
	Luxembourg M. Maes
	Maroc M. Loulichki
	Pakistan M. Masood Khan
	République de Corée M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M. Tatham
	Rwanda M. Manzi
	Togo M. Menan

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2013/444)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-46103 (F)



Document adapté



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2013/444)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivan Mrkić, Ministre des relations extérieures de la Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à M. Zarif, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Pristina.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Enver Hoxhaj à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/444, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : Au cours de la dernière période considérée et depuis lors, d'importants progrès ont continué d'être réalisés dans la mise en œuvre de l'accord conclu entre les parties le 19 avril. Les dirigeants à Pristina et à Belgrade ont honoré l'engagement qu'ils avaient pris d'œuvrer à la mise en œuvre rapide et constructive de cet accord malgré les quelques complications survenues pendant le processus. Ces progrès restent essentiels à l'établissement d'une confiance mutuelle et à la réalisation des principales

aspirations des deux parties, de la population du Kosovo et, en fait, de la région.

À la suite de la nomination en juin dans le nord d'un Serbe du Kosovo au poste de commandant de la Direction de la police régionale, la composition de son équipe a été annoncée le 20 août, dont son adjoint, un Albanais du Kosovo de la région du sud. Le 11 juillet, l'Assemblée du Kosovo a approuvé une version révisée du projet de loi sur l'amnistie afin de faciliter le transfert du personnel qualifié des bureaux de police du Ministère serbe de l'intérieur du nord du Kosovo à la police du Kosovo. Toutefois, cette loi, de même que deux autres lois essentielles pour la mise en œuvre, sont remises en cause par l'opposition devant la Cour constitutionnelle du Kosovo.

Au début du mois de juillet, le Ministère serbe de l'intérieur a complété la fermeture de ses bureaux de police dans les quatre municipalités du nord, ce qui a ensuite été vérifié par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Si la population locale continue de se méfier de tout changement apporté au statut quo, les premières phases de la mise en œuvre concernant la police ont été généralement bien reçues.

Le 17 juin, le Conseil supérieur de la magistrature serbe a rendu une décision, dans laquelle il a donné instruction aux trois tribunaux serbes de cesser d'accepter de nouvelles affaires jusqu'à la pleine mise en œuvre des composantes judiciaires de l'accord du 19 avril. Les dispositions relatives au fonctionnement d'un système judiciaire unifié au Kosovo – exposées en détail tant dans l'accord que dans les arrangements du 22 mai relatifs à sa mise en œuvre intégrale – exigeront d'importants efforts supplémentaires des parties pour être pleinement mises en œuvre. Il est heureux que chacune des parties ait bien compris l'importance de cette question très sensible et ait poursuivi les pourparlers sur la mise en œuvre de manière prudente et délibérée.

Lors de la quinzième série de réunions qui se sont tenues le 27 août à Bruxelles, le Premier Ministre Dačić et le Premier Ministre Thaçi ont discuté des questions complexes relatives aux télécommunications et à l'énergie – les progrès ont été lents dans ces domaines – et ont convenu que les discussions se poursuivraient au niveau technique. Les parties ont également fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de

l'accord du 19 avril, y compris les préparatifs en vue de la tenue des élections locales au Kosovo le 3 novembre. L'organisation des élections locales sur tout le territoire du Kosovo a présenté des difficultés particulières, vu que les délais sont très courts.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a réagi rapidement et a mobilisé les ressources nécessaires pour faciliter les élections dans les municipalités du nord, élections auxquelles participeront également les personnes déplacées qui remplissent les conditions requises. L'enregistrement des entités politiques en vue des élections est également une activité chargée qu'il faut mener à bien dans un délai très court. Même si le processus d'enregistrement a commencé, il se heurte toujours à des difficultés, ce qui exige une approche souple et visant à renforcer la confiance de la part de tous les acteurs concernés, de même que la recherche d'autres modalités de vote mutuellement acceptables et de matériel.

Il est crucial que ces élections débouchent sur la mise en place d'autorités locales viables capables de représenter et de défendre adéquatement les intérêts des communautés locales, comme le prévoit l'accord. À cette fin, il importe d'encourager la participation de tous aux élections, en particulier dans les municipalités du nord, où les autorités locales se sont longtemps attardées en divers litiges et controverses. Pour parvenir à ce résultat, toutes les parties doivent faire preuve de fermeté et de souplesse, notamment pour répondre adéquatement aux préoccupations de la population locale et lever l'incertitude qui règne actuellement dans le nord.

Comme je l'ai déjà déclaré devant le Conseil, la mise en œuvre de l'accord historique du 19 avril et de tous ses éléments est un processus délicat qui exige des efforts et une concentration soutenus. Dans cette optique, il est essentiel que les parties continuent à se concentrer sur la mise en œuvre des points sur lesquels l'accord s'est déjà fait, sans introduire des questions fondamentales supplémentaires qui ne relèvent pas actuellement de l'ordre du jour du dialogue politique. Sinon, l'on risque de mettre en péril les progrès réalisés jusqu'ici.

Des efforts soutenus pour renforcer la confiance et promouvoir des progrès dans la réconciliation intercommunautaire sont tout aussi importants pour la réussite de ce processus. Il s'agit d'une responsabilité partagée des dirigeants politiques à tous les niveaux, ce qui appelle également un appui international constant.

En conséquence, au cours de cette période, il convient d'accorder une attention déterminée et renouvelée aux problèmes de longue date en suspens qui sont d'une importance vitale pour la réconciliation, tout en s'attachant à renforcer le processus politique.

Il n'y a eu guère de progrès au cours de ces derniers mois s'agissant de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues depuis l'époque du conflit, en dépit des efforts conjoints déployés par les associations de familles serbes et albanaises du Kosovo de personnes portées disparues, visant à encourager une action plus efficace et coopérative. Même si la Mission EULEX est prête à lancer de nouvelles enquêtes dans le cadre de son mandat et de ses moyens, et à apporter son appui à un examen approfondi des dossiers en souffrance et à de nouvelles enquêtes policières en cas de découverte de nouveaux éléments de preuve, elle ne peut pas mener à bien cette tâche si toutes les parties concernées ne lui fournissent pas des informations supplémentaires.

Pour progresser dans ce domaine, il faut avant tout une volonté politique renouvelée afin d'encourager la communication d'informations supplémentaires et d'assurer une protection adéquate aux témoins. Les familles touchées réclament à juste titre la justice et des réparations et la clôture des dossiers concernant leurs proches qui ont été portés disparus. À l'approche de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, j'invite les parties à renouveler leur engagement à l'appui de cet objectif.

De même importance sont les nouvelles mesures prises pour protéger les sites religieux et culturels au Kosovo, à la fois dans le cadre du dialogue de haut niveau et de l'action au niveau des municipalités. Les préparatifs efficaces de la police du Kosovo lui ont permis de prendre le relais de la KFOR pour assumer la responsabilité de la protection du patriarcat de Peć, au début du mois d'août. Il importe que ces efforts ne soient pas compromis, comme cela semble être le cas suite aux retards de procédure intervenus dans la mise en place du conseil du patrimoine culturel à Rahovec/Orahovac.

La visite importante et opportune en juin de M^{me} Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a permis de mettre en lumière plusieurs de ces questions et d'identifier plusieurs domaines dans lesquels l'efficacité des institutions garantes de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme au Kosovo gagnerait à être améliorée. Ses

recommandations ont porté notamment sur les mesures à prendre pour remédier à certaines lacunes dans la législation, sur une application plus rigoureuse de la loi et sur l'adoption de mesures plus sévères face aux propos haineux et à l'intolérance ethnique.

Le 28 juin, le Conseil européen a rendu des décisions importantes sur l'élargissement de l'Union européenne et a notamment décidé d'entamer des négociations d'adhésion avec la Serbie et d'ouvrir des négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo.

Ces jalons importants sont dans une large mesure imputables à la clairvoyance dont les deux parties ont fait preuve dans le cadre du dialogue politique facilité par l'Union européenne. L'objectif commun et central de toutes les présences internationales au Kosovo et ailleurs consiste désormais à aider les parties à maintenir cet élan.

L'un des plus grands défis a trait au renforcement de la confiance dans le processus en cours dans le nord, où le niveau de confiance est actuellement très faible. Je tiens à saluer les efforts déployés à cet égard par les parties, tout en appelant l'attention sur le vaste écart qui reste à combler. La formation d'une assemblée provisoire de la province du Kosovo-Metohija, en dehors du cadre de l'accord du 19 avril, illustre les craintes qui subsistent dans le nord du Kosovo concernant la mise en œuvre de l'accord.

On ne saurait sous-estimer les difficultés politiques qu'une telle situation présente, notamment compte tenu des échéances ambitieuses fixées dans le plan de mise en œuvre. En conséquence, les parties doivent continuer à faire preuve de beaucoup de créativité et de souplesse et redoubler d'efforts pour résoudre les questions spécifiques de fond présentées par les populations du nord.

De son côté, dans le cadre de ses activités sur le terrain, la MINUK continue de s'adapter à la situation afin d'appuyer le plus efficacement possible le processus politique et les activités y relatives menées sur le terrain. Le rôle de facilitation et de médiation de la MINUK a été renforcé grâce à la présence d'un personnel expérimenté complémentaire dans le nord, tandis que l'administration de la MINUK à Mitrovica a continué à s'engager activement dans la médiation et la prévention des conflits au niveau local.

Les préparatifs sont en cours pour la mise en œuvre de projets de renforcement de la confiance et de

réconciliation dans certaines régions importantes du Kosovo, essentiellement par l'équipe des Nations Unies au Kosovo et d'autres partenaires internationaux. On continue de faire appel à notre fonction de médiation et à nos capacités au niveau local sur tout le territoire du Kosovo, fonction qui assure ainsi une communication efficace pour la résolution de problèmes pratiques ayant trait aux services publics et sociaux. Nous contribuons au renforcement de la confiance au niveau local, ce qui aide à atténuer les tensions résiduelles et, ce faisant, à créer des conditions favorables à de nouveaux progrès dans le dialogue politique.

La mise en œuvre de l'accord du 19 avril exige de mener des efforts concentrés et d'éviter les distractions liées à des questions qui n'ont pas encore été abordées dans le cadre du dialogue direct. En apportant un appui constant aux parties qui recherchent des solutions en consentant les compromis nécessaires, le Conseil continue de jouer un rôle majeur en faveur du succès à long terme de ce processus. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux membres du Conseil pour leur engagement politique permanent à cet égard.

Pour terminer, je voudrais remercier la Présidente et tous les membres du Conseil pour leur appui à l'action de la MINUK tandis que continuons à œuvrer en faveur du progrès et de la réconciliation sur le terrain.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Zarif de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Ivan Mrkić, Ministre serbe des affaires étrangères.

M. Mrkić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué le présent débat au titre de la résolution 1244 (1999).

Pour commencer, je voudrais remercier le Conseil de rester saisi de la situation du Kosovo-Metohija, comme en atteste le fait que le Conseil convoque régulièrement, tous les trois mois, des séances pour débattre de cette question. Je remercie également M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, de l'engagement et du dévouement dont il fait montre à la tête de l'équipe des Nations Unies sur le terrain, et de ses efforts quotidiens pour trouver le moyen de surmonter la méfiance toujours profonde qui divise les communautés ethniques du Kosovo-Metohija.

La République de Serbie est, elle aussi, fermement résolue à œuvrer en faveur de cet objectif,

car nous sommes convaincus que réduire cette méfiance est le seul moyen, la condition indispensable – de créer de meilleures conditions de vie pour tous. En avril dernier, nous avons signé l'accord de Bruxelles afin de faciliter le règlement des questions qui revêtent une importance vitale pour tous les habitants de la province, dans l'espoir que les signataires de Pristina seraient aussi enthousiastes que nous à l'idée de surmonter des problèmes auxquels nous sommes confrontés depuis trop longtemps.

Malheureusement, c'est avec regret que je me dois de déclarer que cela n'a pas toujours été le cas. Nous espérons réellement qu'une volonté politique anime Pristina, mais nous savons que, face aux problèmes humains, notamment ceux auxquels sont confrontés les groupes ethniques minoritaires de la province, les résultats concrets sont très rares. Nous estimons donc que le maintien de la présence des Nations Unies au Kosovo-Metohija est d'une importance capitale pour l'évolution future de la situation, notamment à cette heure cruciale délicate où, après une très longue impasse, l'on voit enfin la possibilité, pour tous ceux qui vivent au Kosovo-Metohija, de commencer à mieux vivre et, pour les communautés ethniques, de voir les tensions s'apaiser.

Les tensions entre les communautés perdurent depuis des décennies, et il serait illusoire de penser qu'elles pourraient disparaître en quelques mois. Si nous recherchons véritablement un avenir dans lequel chacun pourra vivre dans la paix, sans craindre pour sa vie, alors nous devons consolider les fondations jetées par l'accord de Bruxelles et œuvrer sans relâche pour combler l'écart majeur creusé par des décennies de méfiance et de défiance. Sur cette longue route, outre la bonne volonté et un travail acharné, nous aurons également besoin d'un intermédiaire sincère, quelqu'un qui ne se chargerait pas de faire notre travail à notre place, mais qui veillerait à ce que toutes les parties prenantes au processus soient animées par la même idée du bien à long terme de tous nos peuples, plutôt que par la prééminence de la majorité ethnique.

C'est précisément dans ce rôle de superviseur impartial du processus historique de réconciliation que la République de Serbie conçoit l'Organisation des Nations Unies. Depuis plusieurs décennies maintenant, l'Organisation mondiale œuvre à améliorer les conditions de vie de toutes les communautés du Kosovo-Metohija, et elle dispose de la connaissance et de l'expérience nécessaires pour le chemin qu'il reste à parcourir.

Je dois reconnaître que nous aurions aimé faire plus de progrès sur ce chemin, seuls et sans aide extérieure, et que nous aurions aimé être capables de négocier, sans assistance, avec les représentants de Pristina, des accords sur toutes les questions en suspens. Cela suffirait pour faire la preuve de la maturité politique des deux parties. Cependant, tout comme la signature de l'accord de Bruxelles n'aurait pas été possible cette année sans la médiation de l'Union européenne, sans la baronne Ashton, j'ai bien peur que la mise en œuvre des accords ne serait pas non plus possible sans la participation active de l'ONU.

Bien que nous soyons foncièrement déterminés à prouver que la Serbie est capable d'affronter les défis et les tâches qui l'attendent, nous avons néanmoins besoin de la garantie que l'autre partie ne sapera pas les accords déjà atteints. Au vu des énormes efforts investis jusqu'ici par la République de Serbie pour trouver des solutions acceptables des deux côtés, nous aimerions voir – et ce n'est pas le cas – que l'autre partie investit elle aussi des efforts pour apporter des changements ô combien nécessaires sur le terrain. Apparemment, le statu quo convient bien davantage à l'autre partie, et c'est pourquoi nous supposons qu'elle veut que les acteurs internationaux quittent la province.

Je suis sûr que nul n'est besoin de rappeler au Conseil que la présence internationale au Kosovo-Metohija n'a pas pour but de promouvoir l'indépendance du Kosovo. Par sa résolution 1244 (1999), le Conseil a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), à laquelle il a donné mandat de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme dans la province. En conséquence, nous nous employons à fixer des normes, ce qui est notre objectif premier, et non à créer un statut, ce qui semble être celui de Pristina.

Puisque nos objectifs, du moins dans ce domaine, sont manifestement différents, nous considérons que l'accord de Bruxelles ne constitue que le début de la normalisation des relations, et non son aboutissement. Nous ne sonnerions pas l'alarme face à ces tentatives de saper les accords passés si nous n'avions pas déjà entrepris de mettre en œuvre certains d'entre eux dans ce bref intervalle. Ainsi, dans le rapport (S/2013/444) le Secrétaire général exprime sa satisfaction devant le fait qu'une modification législative portant sur le budget a été présentée devant l'Assemblée du Kosovo. Nous serions nous aussi satisfaits si cette modification n'enfreignait pas un accord bilatéral antérieur. En l'occurrence, les

modifications législatives sont contraires aux accords passés au sein du groupe de travail sur la mise en œuvre de l'accord de gestion intégrée des points de passage, en janvier dernier.

Aux termes dudit accord, les fonds collectés grâce au transfert de marchandises à destination de personnes physiques ou morales dans les municipalités du nord du Kosovo-Metohija doivent être affectés au fonds pour le développement du nord. L'amendement adopté à l'Assemblée, cependant, prévoit la création d'un fonds de développement d'affectation spéciale pour l'association des municipalités serbes au Kosovo-Metohija. De cette manière, les fonds seraient initialement crédités aux recettes kosovares – trésor public/budget – et ensuite seulement au fonds pour le développement du nord. Cette modification est contraire à l'esprit de l'accord politique. Plutôt qu'éliminer les obstacles qui se dressent sur la voie de la normalisation de la vie, elle en crée de nouveaux.

La situation à Brdžani constitue un autre exemple de déloyauté. Le rapport affirme que les Serbes ont manifesté pour empêcher des Albanais déplacés de construire des logements dans cette zone du nord de Kosovska Mitrovica. Pourtant, la vérité est que les Albanais du Kosovo-Metohija s'obstinent à vouloir modifier la structure ethnique de Brdžani en saisissant des terres et en construisant sans permis. D'ailleurs, les Serbes locaux et les rapatriés albanais avaient conclu un accord aux termes duquel ces derniers pourraient reconstruire leurs maisons sans aucune entrave. Il convient de rappeler que Brdžani est un village où tout le monde connaît tout le monde et où ce genre d'accord est possible. En fait, les Serbes de Brdžani n'ont protesté qu'après avoir découvert que les Albanais du Kosovo-Metohija projetaient de construire dans cette localité 172 appartements destinés, d'une part, à des vétérans de l'Armée dite de libération du Kosovo qui n'y avaient jamais vécu, et, de l'autre, à un nombre beaucoup plus réduit d'Albanais qui y avaient réellement vécu avant 1999.

C'est là un autre exemple de situation dans laquelle la médiation de la MINUK aurait été précieuse. Nous proposons donc que le Secrétaire général demande à son Représentant spécial d'établir une liste précise des Albanais du Kosovo-Metohija qui vivaient à Brdžani avant 1999, et de la joindre à son prochain rapport. Nous sommes convaincus que cette transparence contribuera sensiblement au règlement des différends et qu'une

présence internationale neutre est nécessaire pour y parvenir.

La signature de l'accord militaire le 1^{er} juillet avec l'Albanie, mentionné dans le rapport du Secrétaire général, n'aide nullement à instaurer la confiance des communautés minoritaires à l'égard des institutions kosovares. La République de Serbie a protesté contre cette signature, convaincue que l'accord de coopération militaire doit s'inscrire dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina. Sa mise en œuvre est déjà suffisamment complexe sans que s'y ajoutent les surprises de Pristina qui sont loin d'être constructives, notamment celles susceptibles de provoquer une déstabilisation.

L'échange de personnel militaire, prévu par l'accord, pourrait se traduire par une présence accrue des Albanais de souche dans une zone géographique très réduite, parsemée d'un certain nombre d'enclaves peuplées de Serbes, de Gorani et d'autres non-Albanais, ce qui ajoute à l'anxiété de ces communautés déjà isolées. Si une décision politique venait à être prise, cet accord risque de menacer véritablement la sécurité des personnes et de répéter le pogrom ethnique de mars 2004. Qu'un tel scénario survienne ou non, la signature de cet accord envoie un message clair à tous les membres des communautés non albanaises au sujet de qui a le contrôle de la force. Il faut garder à l'esprit que, du moins en théorie, l'accord prévoit l'éventualité que la force militaire puisse être pleinement déployée, puisque la République d'Albanie possède des armes lourdes; alors que, du moins officiellement, la soi-disant Force de sécurité du Kosovo n'en possède pas.

Bien sûr, nous ne pensons pas que Pristina puisse utiliser l'accord passé avec l'Albanie pour mener des actions militaires sur le terrain, mais nous devons en souligner la conséquence : l'intimidation des communautés minoritaires. De même, nous ne pensons pas que le pogrom était possible avant qu'il n'ait lieu en 2004, ni qu'une force spéciale de Pristina serait déployée dans le nord du Kosovo-Metohija durant l'été 2011.

À cette époque, nous continuions également de dire à nos concitoyens serbes que les menaces contre leurs vies appartenaient au passé, mais la réalité nous a contredits. Si nous souhaitons consolider la confiance que nous commençons à peine à instaurer, il nous faut désormais bien davantage que des conjectures. Il nous faut des garanties que la force ne sera pas utilisée.

Les tensions se poursuivent, non seulement dans le nord mais aussi sur l'ensemble du territoire du Kosovo-Metohija. Les Serbes vivant au sud de l'Ibar sont confrontés à des problèmes. Même si ces problèmes sont différents de ceux rencontrés par les Serbes du nord, ils méritent une certaine attention et de sérieux efforts doivent être faits pour y trouver des solutions. Il est particulièrement inquiétant de constater que certains problèmes sont de nature institutionnelle et, par conséquent, consistent au déni partiel, voire total, des droits fondamentaux des minorités en matière de sécurité et concernant la restitution des biens.

Bien que le rapport comporte un chapitre distinct sur le nord du Kosovo-Metohija, il est très inquiétant de voir qu'en choisissant de traiter la question de cette façon, il minimise en fait les faits importants touchant les Serbes et les membres des autres communautés non majoritaires au Kosovo-Metohija. Nous suggérons que, pour le prochain rapport, le Secrétaire général demande à son Représentant spécial de préparer un examen exhaustif de la situation dans laquelle vivent les Serbes, les Gorani et les membres des autres communautés au sud de l'Ibar. Un rapport de ce type serait très parlant s'il comprenait des exemples d'entraves institutionnelles à l'exercice des droits, à l'enregistrement d'infractions pénales à motivation ethnique et à l'application des droits de propriété.

Les droits de propriété des Serbes sont violés dans l'ensemble du Kosovo-Metohija, en particulier avec la vente indiscriminée d'entreprises appartenant aux communautés serbes à des entrepreneurs albanais par le biais de l'Agence de privatisation du Kosovo. Les ventes affectent la viabilité économique des communautés serbes, réduisent à néant les conditions de retour et compromettent la sécurité. En outre, il est courant de n'inscrire que les noms de travailleurs albanais de souche sur les listes des employés ayant droit à des compensations financières provenant de la vente d'une entreprise.

À ce propos, je rappelle que la position adoptée au sein de l'ONU demeure que l'Agence de privatisation du Kosovo n'est pas le successeur légal de l'Agence fiduciaire du Kosovo, car n'ayant pas été créée en vertu d'une loi en vigueur au Kosovo-Metohija conformément à la résolution 1244 (1999).

Compte tenu des problèmes relatifs aux droits de propriété susmentionnés, je considère qu'il est nécessaire de réexaminer la décision relative au financement de l'Agence de privatisation du Kosovo. Il

serait mal avisé de laisser une question aussi sensible que la privatisation, qui concerne l'ensemble des droits des minorités, sous la juridiction de l'Agence de privatisation du Kosovo. Cette dernière a déjà abusé en maintes occasions de ses pouvoirs, et ce dans l'intérêt de la communauté majoritaire.

Cela fait 14 ans que le Conseil a adopté une décision sur la création de la Mission des Nations Unies au Kosovo-Metohija et sur ses compétences, mais certains des objectifs fondamentaux fixés par la communauté internationale n'ont toujours pas été atteints. Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 210 148 personnes déplacées originaires de cette province vivent encore en Serbie aujourd'hui. Plus de 70 % d'entre elles sont des Serbes, 17 % des Roms, ainsi que des Gorani, des Bosniaques, des Monténégrins et d'autres.

La tension règne toujours au Kosovo-Metohija. Malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi à la réduire, comme en témoignent les données relatives à la sécurité présentées dans le rapport. L'on a remarqué qu'en prenant séparément chaque période trimestrielle examinée dans les rapports, il était difficile de tirer des conclusions précises sur la base du nombre d'incidents de sécurité survenus au cours d'une période donnée. En l'état, il est donc possible de conclure à tort que l'état de la sécurité s'améliore, alors qu'en fait, il nous reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre cet objectif.

Après la publication du rapport, qui indique que le nombre d'incidents touchant les communautés minoritaires a décru par rapport à la période précédente, on a appris l'assassinat d'une femme âgée serbe. Les auteurs n'ont jamais été identifiés. Cela révèle un autre problème : le rapport ne dit rien ni sur le nombre d'auteurs d'actes criminels identifiés et jugés, ni sur le nombre d'affaires, résolues ou non. Aucune mention non plus n'est faite des mesures prises par les autorités, qu'il s'agisse de la police, des procureurs ou des tribunaux.

La pratique consistant à ne pas punir les auteurs d'actes de violence contre les Serbes a donc toujours cours. Nous ne savons toujours pas qui a tué les 14 moissonneurs à Staro Gracko en 1999, après l'arrivée de la présence internationale, ou bien qui a tiré sur les enfants serbes qui jouaient dans la rivière à Goraždevac en 2003. Chaque année, nous nous souvenons de ceux qui ont perdu la vie, nous espérons avoir des précisions sur ce qui est fait les concernant, mais nous n'avons toujours pas de réponse depuis plus de 10 ans maintenant. Aucun procès n'a encore été ouvert sur le

pogrom de mars 2004, qui a fait 19 morts et provoqué le déplacement d'environ 4 000 personnes.

Si au moins l'une de ces affaires avait été résolue, ou si encore nous avions pu noter un quelconque progrès dans les enquêtes, nous aurions des éléments pour prouver à la communauté serbe du Kosovo-Metohija qu'au fil du temps, la justice peut être rendue dans chaque affaire. Nous serions en mesure de dire à cette communauté que l'application de la justice non seulement permettrait de dissuader les auteurs potentiels de commettre à nouveau des actes de violence, mais également finirait par créer un état d'esprit différent parmi les habitants du Kosovo, susceptibles de devenir ainsi un jour les garants de leur sécurité.

Pourtant, aucune de ces affaires n'a été résolue à ce jour, ce qui nous amène à croire que la culture de l'impunité règne au Kosovo-Metohija. Il n'est donc pas surprenant que des manifestations violentes aient éclaté à Pristina après l'arrestation par EULEX de quelques suspects dans le cadre de crimes de guerre commis contre les minorités. Je le répète, dans un tel environnement, les minorités ne se sentent assurément pas en sécurité. Si les conditions étaient ne serait-ce que légèrement différentes, nous verrions davantage de personnes rentrer au Kosovo, et notre officier de liaison, qui a pris ses fonctions en juin, ne serait pas l'un des rares Serbes – 118 – restant encore à Pristina, ville qui en comptait encore 40 000 il n'y a pas si longtemps. Seuls 302 Serbes sont retournés au Kosovo-Metohija en 2012, soit moins que les 464 rapatriés de 2011. Nous assistons à une baisse constante des retours, pourtant déjà peu nombreux. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a d'ailleurs fait le même constat. Même si son analyse des cadres juridiques et institutionnels de protection des droits de l'homme est positive, elle indique que leur respect demeure insuffisant. Cela nous ramène à la question de la volonté politique de Pristina de régler ces questions.

Le manque de clarté institutionnelle, souligné dans une étude conjointe par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, ne serait pas un problème considérable si ce n'était pas une façon de plus pour Pristina d'intimider la population serbe en recourant aux arrestations sur acte d'accusation secret. Nous continuons de voir des Serbes arbitrairement accusés de chefs infondés de crimes de guerre. Nous sommes tout aussi troublés par le report de la loi d'amnistie qui, soit dit en passant, a été à peine examinée au Parlement, ce qui engendre, chez les Serbes, la crainte bien compréhensible qu'ils pourraient

subir de nombreuses nouvelles arrestations avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

La République de Serbie saisit cette occasion pour appeler EULEX, qui a compétence pour rechercher les responsables de crimes de guerre, à apporter sa contribution à une solution à ce problème en présentant une liste des Serbes mis en accusation, sans s'ingérer dans les différentes procédures judiciaires.

Comme en de précédentes occasions, j'aimerais insister sur la nécessité d'engager une enquête approfondie et efficace sur les informations faisant état du meurtre de personnes aux fins du trafic d'organes. La République de Serbie est prête à continuer de coopérer avec l'équipe d'enquêteurs d'EULEX afin de faire toute la vérité sur ces affaires et de rendre justice aux victimes le plus tôt possible.

Je dois souligner que l'intimidation et le découragement de ceux qui auraient des velléités de rentrer peuvent prendre un tour beaucoup plus subtil encore avec, par exemple, le déni de l'histoire de tout un peuple. Il se trouve que nous continuons d'assister à des tentatives, au sein de l'UNESCO, de renommer le patrimoine culturel et historique des Serbes au Kosovo-Metohija patrimoine du Kosovo, en passant sous silence la mention Metohija, autrement dit en le « kosovisant ». Ces tentatives reviennent à détruire les preuves de siècles d'existence et de survie des Serbes dans cette zone, et ce dans le dessein de promouvoir la prétendue indépendance du Kosovo. La République de Serbie, quant à elle, ne reconnaît pas et ne reconnaîtra pas la déclaration unilatérale d'indépendance. Je tiens également à exprimer notre gratitude à tous les États Membres qui partagent et appuient notre position de principe.

Trop de tensions latentes continuent d'exister partout au Kosovo-Metohija. Notre expérience montre que souvent, le moindre incident peut déclencher une situation susceptible de dégénérer en manifestations aux conséquences imprévisibles. D'importants efforts et des mesures concrètes sont nécessaires pour assurer la sûreté physique et la sécurité des biens des communautés minoritaires. Comme l'indique le rapport, ces mesures doivent être adoptées par Pristina, et nous pensons que ce processus sera beaucoup plus facile et rapide avec l'aide de la MINUK.

Le « Premier accord de principe régissant la normalisation des relations » est un bon début mais il constitue simplement un cadre pour le travail délicat qui

nous attend. Nous considérons ces fondements comme suffisamment solides pour l'édification d'un avenir meilleur et nous ne devons pas passer à côté de cette occasion. Nous ne pouvons simplement fermer les yeux sur les obstructions, qui ne signifient pas seulement un retour au passé mais aussi un approfondissement de la défiance, que nous voulons surmonter.

Consciente de l'occasion qui nous est donnée, la République de Serbie compte sur le maintien de l'assistance de la communauté internationale, en particulier des Nations Unies, sur la voie du renforcement de la confiance, qui est, à notre sens, le seul fondement sain à l'avènement d'une vie normale, pour tous, au Kosovo-Metohija.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Hoxhaj.

M. Hoxhaj (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole une nouvelle fois devant le Conseil aujourd'hui pour l'informer des événements politiques importants survenus au Kosovo au cours des trois derniers mois. J'aimerais aujourd'hui informer le Conseil sur les questions suivantes : l'état de la mise en œuvre de l'accord de normalisation entre la République du Kosovo et la République de Serbie, les progrès historiques enregistrés vers l'intégration à l'Union européenne, et enfin la stabilisation et les acquis obtenus sur un certain nombre de questions internes.

Je voudrais, pour commencer, remercier sincèrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son appui à la paix et à la stabilité au Kosovo et dans la région. Nous saluons les efforts qu'il fait pour comprendre la situation sur le terrain et pour présenter un aperçu plus réaliste des progrès enregistrés au Kosovo.

Au cours des trois derniers mois, le Kosovo s'est attelé activement à la mise en œuvre des obligations découlant du premier accord régissant la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie. Il existe une nouvelle dynamique politique au Kosovo, où nous avons obtenu des résultats importants. Toutefois, de sérieuses difficultés demeurent, qui ne peuvent être surmontées que par la volonté politique, l'esprit d'accommodement, et un dévouement visionnaire. De mon point de vue, la conclusion d'un accord entre les États constitue une bonne base à la normalisation des relations entre les deux pays et à l'acceptation mutuelle, mais elle doit également être la base de la réconciliation et de la reconnaissance.

Depuis le 19 avril, 15 rencontres conjointes entre les deux Premiers Ministres, Ivica Dačić and Hashim Thaçi, ont eu lieu à Bruxelles grâce à l'excellente médiation de M^{me} Ashton au nom de l'Union européenne. Conformément aux dispositions du plan de mise en œuvre, les principales questions abordées au cours de ces rencontres ont été : le démantèlement des structures illégales et parallèles de sécurité et de justice serbes; la formation d'une association des municipalités serbes; l'organisation d'élections locales; et les questions de l'énergie et des télécommunications. Je puis confirmer aujourd'hui que des progrès ont été faits en ce qui concerne l'intégration d'une force de police, l'établissement d'une association et les derniers préparatifs des élections locales. Aucun progrès notable n'a été enregistré, en revanche, sur les questions de l'intégration des structures judiciaires, ainsi que de l'énergie et des télécommunications.

Le 26 juin, l'Assemblée du Kosovo a ratifié un accord entre États entre le Kosovo et la Serbie à une majorité de plus des deux tiers, à savoir 84 voix, dont certaines voix de l'opposition. Suite à ce vote, notre gouvernement a présenté à l'Assemblée un certain nombre d'amendements portant sur la loi sur l'autonomie locale, les droits des communautés et le budget. Ces modifications législatives permettront de faciliter la mise en œuvre de l'accord et d'étendre l'autorité démocratique et légale des institutions kosovares aux municipalités du nord.

Le 11 juillet, après un long débat de société, l'Assemblée du Kosovo a approuvé une loi d'amnistie. Celle-ci vise à faciliter l'intégration des anciens employés de structures parallèles serbes au système institutionnel kosovar. La généreuse liste des infractions pénales faisant désormais l'objet d'une exemption de poursuites et de sanctions pénales constitue, de notre part, un énorme compromis. C'est un acte politique, décidé au nom de la normalisation des relations entre États ainsi que de la paix et de la réconciliation.

La loi d'amnistie a provoqué une réaction politique d'une faction d'opposition au Kosovo. C'est pourquoi notre Cour constitutionnelle est actuellement en train de la réexaminer. Pays démocratique, nous respectons pleinement l'indépendance du système judiciaire, mais nous continuons d'espérer que la Cour confirmera que la loi d'amnistie respecte notre Constitution.

Conformément à l'accord régissant la normalisation et au plan de mise en œuvre, nous avons avancé dans la création de l'association/communauté

des municipalités serbes. Une équipe chargée de piloter les préparatifs et composée de représentants des quatre municipalités du nord a été mise en place. Elle rédigera le statut de la future association des municipalités serbes sur la base du statut de l'association actuelle des municipalités du Kosovo et conformément à la législation kosovare.

Un autre domaine où des progrès ont été réalisés est l'intégration de l'ancienne police serbe dans les institutions kosovares du maintien de l'ordre. Des mesures concrètes ont déjà été prises dans ce domaine. La police du Kosovo a créé une force de police régionale pour les municipalités du nord. Elle a également nommé un directeur régional provisoire de la police qui travaille conformément à la législation kosovare. Il existe un cadre juridique et un calendrier précis. Les prochains mois seront d'une importance critique pour l'intégration des anciennes forces de police serbes dans la police du Kosovo et ce, dans l'optique du rétablissement de l'ordre et de l'état de droit dans cette partie du Kosovo.

Les prochaines élections locales auront lieu le 3 novembre dans l'ensemble du Kosovo. Dans les municipalités du nord, les élections locales seront organisées sous l'égide de la Commission électorale centrale du Kosovo et avec l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Dans les municipalités du nord, les élections locales seront organisées conformément à la législation kosovare, et le rôle de l'OSCE sera de faciliter un certain nombre de questions techniques. Ce seront les premières élections municipales à établir des institutions démocratiques dans les trois municipalités du nord. C'est pourquoi nous invitons la population locale à participer à ce processus électoral d'une importance capitale. Ces élections sont l'occasion de forger un engagement conjoint et de nouvelles obligations civiques propices à l'instauration d'un Kosovo pluriethnique.

La participation des différentes parties est essentielle à la compétition politique et au respect de la liberté d'association politique. À cette fin, les institutions du Kosovo s'attachent à établir une liste exhaustive des électeurs dans les municipalités du nord, y compris ceux qui vivent actuellement hors du Kosovo. Belgrade a cependant un rôle crucial à jouer en encourageant la participation des populations serbes locales.

Nous avons, au cours de la période considérée, observé des progrès dans la mise en œuvre des accords conclus à ce jour, mais il existe à Belgrade une tendance

manifeste à s'écarter des obligations initiales découlant de l'accord régissant la normalisation. Par contre, nous nous félicitons de la fermeture des bureaux de la police serbe dans les municipalités du nord. En même temps, il y a des raisons de penser que des membres des structures de sécurité serbes continuent d'opérer à titre privé, attendant de déstabiliser cette partie du Kosovo.

Pour ce qui est de la justice, aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en œuvre des dispositions y relatives en raison de l'absence de volonté politique de Belgrade. S'agissant de l'intégration du personnel judiciaire, aucun progrès n'a été réalisé non plus. Nous avons proposé les meilleures options en vue de l'intégration de ces structures dans le système constitutionnel du Kosovo, mais Belgrade a tenté systématiquement de modifier la teneur de l'accord régissant la normalisation, un accord qui prévoit un seul système de police, de justice et de gouvernance locale pour l'ensemble du Kosovo; Belgrade doit s'en tenir à l'accord conclu.

Quant à la gestion intégrée des frontières, il y a eu des progrès quant à l'achèvement de la construction des cinq points de passage permanents, lesquels définissent également la frontière interétatique entre le Kosovo et la Serbie. Mais Belgrade fait obstruction en n'autorisant pas les citoyens du Kosovo à traverser la Serbie munis de documents kosovars. C'est là une violation de l'accord sur la liberté de circulation. La Serbie enfreint également l'accord sur les douanes en levant des droits de douane sur les citoyens du Kosovo qui traversent le territoire serbe pour se rendre au Kosovo, leur destination finale.

De plus, le refus par Belgrade cette semaine d'accepter l'accord sur l'énergie et les télécommunications, en attente depuis deux ans, illustre on ne peut mieux l'absence de volonté politique de résoudre les questions interétatiques en suspens. Nous nous félicitons cependant de l'ouverture du Bureau de liaison du Kosovo à Belgrade et envoyons notre ambassadeur de Zagreb à Belgrade pour commencer cette mission.

Au cours des trois derniers mois, le Kosovo a franchi une étape importante sur la voie de son accession à l'Union européenne. Le 28 juin, le Conseil de l'Union européenne a pris la décision d'autoriser la Commission européenne à négocier un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo. Cette décision est une reconnaissance des progrès que nous avons réalisés dans le domaine de la gouvernance démocratique et de la normalisation des relations avec la Serbie. Pour la première fois, une telle décision

ouvre la possibilité d'établir des relations contractuelles entre la République du Kosovo et l'Union européenne. En signant un accord de stabilisation et d'association, le Kosovo suivra les mêmes processus suivis par tous les États de la région avant leur adhésion à l'Union européenne.

Nous continuons d'espérer que l'accord de stabilisation et d'association contiendra tous les éléments essentiels permettant au Kosovo de remplir les conditions nécessaires à sa candidature. Cet accord posera un cadre stratégique qui favorisera une transformation et une modernisation sociales, économiques et politiques. Il constituera un cadre juridique qui sera gage de stabilité et de sécurité pour l'investissement étranger direct, la croissance économique et la création d'emplois. Nous avons déjà constitué une équipe de négociations et commencé les préparatifs en vue de négocier les dispositions de l'accord de stabilisation et d'association. Sur la base de l'engagement de l'Union européenne, nous espérons finaliser cet accord au printemps 2014. Je tiens à réitérer que le programme européen du Kosovo continue d'être une priorité nationale pour l'ensemble des forces politiques du pays.

S'agissant de la libéralisation du régime des visas, nous avons approuvé un ensemble de lois qui règlementent un certain nombre de questions de sécurité telles que le statut des étrangers, l'asile, la citoyenneté, la prévention des trafics et la gestion intégrée des frontières. Cet ensemble de lois désormais a été votée par l'Assemblée du Kosovo. Nous espérons qu'une nouvelle dynamique permettra à nos citoyens de voyager en Europe sans visa, étant donné que nous avons satisfait à la plupart des critères requis.

Ces trois derniers mois, le Kosovo a renforcé sa position internationale et intensifié ses relations avec les organisations multilatérales. En juin, nous avons salué la reconnaissance de notre indépendance par des pays importants tels que l'Égypte, la République-Unie de Tanzanie, le Yémen, le Guyana et l'El Salvador. Plus de 100 États Membres ont déjà reconnu le Kosovo, et nous avons établi des relations diplomatiques avec près de 60 États. Après avoir accédé au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, nous sommes devenus récemment membre de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

Au cours de la période considérée, la situation politique, économique et sécuritaire est restée stable. Le Kosovo a le paysage politique le plus stable de la région.

Malgré la crise financière mondiale, nous avons réussi à maintenir la stabilité macroéconomique et à atteindre une croissance annuelle de 5 %.

Par ailleurs, les relations interethniques sont excellentes et il n'y a eu aucun incident notable, sauf dans le nord du pays. Les relations interconfessionnelles sont également un exemple positif de la coexistence pacifique au sein de la région. Un service spécial pluriethnique chargée de la protection du patrimoine culturel et religieux a été créé au sein de la police kosovare. Ce service compte 202 agents de police qui assurent la sécurité des 23 monuments et sites du patrimoine serbe au Kosovo. Dans les prochains jours, le service assumera également la responsabilité de la sécurité du patriarcat de Pejë.

La situation sur le plan de la sécurité au Kosovo s'est améliorée, principalement à la suite de l'accord régissant la normalisation des relations avec la Serbie. Cette amélioration est d'une importance capitale pour la promotion du développement économique et de la création d'emplois. La police kosovare, en coopération avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force de paix au Kosovo (KFOR), a continué à jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la sécurité dans tout le pays. Cependant, au cours des trois derniers mois, il y a eu un certain nombre d'incidents provoqués par les services de sécurité serbes, qui ont empêché des Albanais déplacés de regagner leurs foyers et endommagé des biens privés et publics.

Le Gouvernement a continué d'apporter son appui institutionnel, financier et politique en vue du retour et de la réintégration des communautés du Kosovo. Depuis le mois de mars, 258 personnes ont regagné leurs communautés à travers le pays. Nous avons lancé toute une série d'initiatives visant à favoriser la réintégration des rapatriés au sein de leurs communautés. Nous avons construit 26 maisons et mis en œuvre des projets communautaires et d'infrastructures.

Le 9 juillet, le Conseil de l'Atlantique-Nord a déclaré que la Force de sécurité du Kosovo avait atteint sa pleine capacité opérationnelle, conformément aux normes et principes de l'OTAN. La Force de sécurité du Kosovo, une force multiethnique et une source de stabilité, a renforcé ses capacités en matière de gestion des catastrophes et d'assistance humanitaire. Cette déclaration marque une étape importante dans l'évolution des relations entre le Kosovo et l'OTAN et confirme que le Kosovo est un exemple d'un pays où il

existe un contrôle civil et démocratique du secteur de la sécurité. Comme toujours, nous voudrions exprimer notre gratitude à la KFOR pour l'aide qu'elle nous apporte s'agissant de maintenir la sécurité et la paix au Kosovo. Le Kosovo espère adhérer au Partenariat pour la paix de l'OTAN dans un proche avenir et devenir membre à part entière de l'OTAN aux côtés d'autres pays de la région.

Nos institutions ont continué à promouvoir la protection des droits de l'homme et à renforcer les mécanismes institutionnels des droits de l'homme. Lors de la visite de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Kosovo en juin, nous avons réaffirmé notre engagement à protéger et à respecter les normes internationales des droits de l'homme. Nous continuerons à investir dans la protection et la promotion des droits politiques, économiques et socioculturels de toutes les communautés vivant au Kosovo.

Le sort des personnes portées disparues est une question qui continue de hanter notre société, et son règlement appelle un engagement sincère et la coopération de Belgrade, ainsi que l'appui de la communauté internationale. Plus tôt cette question sera réglée, meilleures seront les chances de réconciliation interethnique et interétatique entre le Kosovo et la Serbie. Nous avons déjà soulevé cette question à plusieurs reprises lors de nos réunions à Bruxelles. Nous devons tout mettre en œuvre pour faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues. Je pense que les Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle plus important dans ce domaine.

Le Kosovo remercie sincèrement l'ONU du rôle qu'elle a joué dans l'édification des institutions de l'État et la consolidation de la paix. Nous savons tous que les processus d'édification des institutions de l'État et de consolidation de la paix ne peuvent aboutir à des résultats positifs durables que s'ils promeuvent et favorisent une appropriation nationale démocratique et sont assortis de stratégies de sortie en temps opportun. Quatorze ans après la mise en place d'une présence civile et militaire internationale, qui date de juin 1999, le moment est venu pour le Conseil d'envisager de retirer le Kosovo de son ordre du jour. Le moment est venu d'adopter une nouvelle résolution reconnaissant les progrès réalisés sur le terrain et dont nous avons fait régulièrement rapport depuis de nombreuses années.

Certes, il ne fait aucun doute que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a joué un rôle actif dans la stabilisation

du Kosovo entre 1999 et 2007, mais force est de reconnaître qu'elle n'a plus de rôle à jouer au Kosovo. Il est temps pour le Conseil d'envisager de transformer la MINUK en un bureau politique des Nations Unies chargé de coordonner les activités de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. À cet égard, le rôle le plus important que l'ONU pourrait jouer au Kosovo est de nous aider à faire les préparatifs nécessaires en vue de notre admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes conscients que cela exige de la volonté politique et de l'unité de la part des membres du Conseil. Nous appelons le Conseil de sécurité à prendre des mesures concrètes, rapides et définitives pour que le Kosovo puisse prendre la place qui lui revient dans le concert des nations libres et démocratiques.

Pour terminer, je voudrais réitérer le ferme engagement de notre gouvernement et de notre peuple à faire du Kosovo un pays florissant et prospère, en reléguant au passé les anciens traumatismes et en progressant en vue de notre intégration à la communauté internationale démocratique. Nous demeurons fermement déterminés à mettre pleinement en œuvre l'accord régissant la normalisation des relations avec la Serbie, et nous sommes résolus à honorer toutes nos obligations pour assurer l'intégration pacifique des municipalités du nord dans les institutions du Kosovo. Cependant, la pleine normalisation des relations interétatiques ne sera effective que lorsque la Serbie reconnaîtra l'indépendance du Kosovo. De même, la contribution de la communauté internationale ne se concrétisera pleinement que lorsque le Kosovo deviendra un membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Nous restons profondément reconnaissants au Conseil, à nos partenaires européens et de l'OTAN et à la communauté internationale de leur aide au Kosovo pour qu'il devienne un État multiethnique, démocratique et uni.

La Présidente (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial, M. Zarif, de son exposé. Je voudrais aussi prendre un moment pour souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Chine, l'Ambassadeur Liu Jieyi. Bien entendu, nous souhaitons de nouveau la bienvenue au Conseil aux Ministres des affaires étrangères de la Serbie et du Kosovo,

M. Hoxhaj et M. Mrkić, et nous les remercions de leurs exposés. Je tiens à féliciter les deux Gouvernements, et en particulier le Premier Ministre Thaçi et le Premier Ministre Dačić, de leur leadership, grâce auquel un accord sur les principes régissant la normalisation des relations a été conclu et leurs pays respectifs ont pu avancer sur la voie de l'intégration européenne.

Aujourd'hui, je voudrais faire trois observations, concernant les possibilités offertes par le processus de dialogue facilité par l'Union européenne, les prochaines élections et les progrès sur des questions importantes en ce qui concerne la normalisation des relations et la compréhension mutuelle.

Premièrement, les États-Unis félicitent la Serbie et le Kosovo pour les étapes importantes franchies vers la mise en œuvre de l'accord du 19 avril en vue de la normalisation de leurs relations. Nos partenaires de l'Union européenne ont salué les importantes mesures prises par les deux Gouvernements, et nous nous félicitons des décisions prises par le Conseil européen le 28 juin d'entamer des négociations d'adhésion avec la Serbie et d'ouvrir des négociations avec le Kosovo sur un accord de stabilisation et d'association. Ce dialogue a créé des conditions favorables au renforcement de la stabilité dans la région, dans l'intérêt de la sécurité et de la prospérité économique des peuples du Kosovo et de la Serbie.

Les Premiers Ministres du Kosovo et de la Serbie et la Haute Représentante, M^{me} Ashton, méritent toutes nos félicitations et notre ferme appui à leurs efforts. Nous félicitons le Gouvernement serbe de ses efforts en vue de l'intégration de la police dans un cadre et une chaîne de commandement uniques au moyen de la fermeture de postes de police parallèles dans le nord du Kosovo. Tout aussi important, le Kosovo a pris des mesures pour modifier ses lois, de manière que la mise en œuvre de l'accord puisse avancer.

Le fait que les deux Gouvernements aient déployé des officiers de liaison dans leurs capitales respectives permettra également d'améliorer les relations et de promouvoir le dialogue. Nous remercions également la Mission État de droit menée par l'Union européenne et l'OTAN pour leur appui constant à la mise en œuvre des accords issus du dialogue. Comme l'ont souligné les deux Ministres des affaires étrangères, il reste encore beaucoup à faire pour honorer les engagements pris. Nous espérons que bientôt la dernière main sera mise aux accords sur l'énergie et les télécommunications, les groupes de travail à Bruxelles avanceront sur la voie de

la consolidation des structures de justice et de police légitimes et efficaces dans le nord, et tous les précédents accords issus du dialogue seront intégralement mis en œuvre, notamment s'agissant des douanes et de la gestion intégrée des points de passage.

Deuxièmement, nous attendons avec intérêt la tenue des élections municipales du 3 novembre au Kosovo, et nous apprécions à sa juste valeur le rôle charnière qu'a joué l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) afin d'aider à faciliter l'organisation de ces élections, qui doivent être libres, régulières et transparentes. Les États-Unis appellent les électeurs qualifiés de tout le Kosovo à exercer leur droit à participer au processus démocratique. Nous exhortons en particulier les communautés minoritaires, notamment les Serbes du Kosovo, à y prendre part et à faire entendre leurs voix. Voter leur donne l'occasion non seulement de choisir leurs dirigeants mais également de leur demander des comptes et de veiller à une gouvernance locale efficace et réactive.

Troisièmement, je voudrais mettre l'accent sur les possibilités de surmonter les violences du passé et de promouvoir la réconciliation entre les communautés du Kosovo. Les États-Unis saluent les efforts consentis par le Kosovo en matière de protection de l'héritage culturel et religieux, en particulier avec la création au sein de la police kosovare d'un nouveau service pluriethnique chargé de la protection des sites sur tout le territoire, comme convenu à l'issue du dialogue. Ce service a commencé à travailler avec la Force de paix au Kosovo pour reprendre la responsabilité principale de la protection du patriarcat de Pejë/Pec. Les États-Unis encouragent le Gouvernement kosovar à continuer d'œuvrer avec ses partenaires internationaux, notamment l'OTAN, l'OSCE, l'Union européenne et l'UNESCO, afin de veiller à ce que les lieux saints de toutes religions soient restaurés et protégés.

Comme le note également le rapport du Secrétaire général (S/2013/444), les personnes portées disparues sont une question non résolue importante qui exige une attention immédiate de toutes les parties. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties concernées, notamment aux Gouvernements kosovar et serbe pour qu'ils intensifient leur collaboration afin de localiser les personnes portées disparues, de manière que leurs familles puissent enfin obtenir des réponses et, nous l'espérons, un dénouement personnel. Veiller à ce que les rapatriés bénéficient de conditions de vie sûres, stables et durables est un autre élément critique des progrès à

venir auquel nous devons consacrer une attention et des efforts soutenus.

Pour terminer, je voudrais encourager les Gouvernements à maintenir la dynamique de ces derniers mois. Nous voulons que le Kosovo et la Serbie connaissent le succès et la prospérité, et il incombe à leurs dirigeants comme aux peuples kosovar et serbe de saisir les occasions générées par le dialogue et les négociations menées avec l'Union européenne pour construire les fondations d'un avenir sûr et prospère. Nous sommes prêts à apporter toute l'assistance nécessaire.

M. Loulichki (Maroc) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, pour sa présentation très exhaustive, et souhaiter la bienvenue, bien sûr, au Ministre Ivan Mrkić et à M. Enver Hoxhaj.

La dynamique positive qui a caractérisé les relations entre les parties serbe et kosovare depuis quelques mois a connu une impulsion significative à la suite de la signature par les deux parties, à Bruxelles le 22 mai dernier, d'un nouvel accord sur un plan de mise en œuvre du Premier accord de principe régissant la normalisation des relations, en date du 19 avril. Ce nouvel accord comporte notamment des mesures concrètes et des échéances précises de mise en œuvre en ce qui concerne les aménagements liés au cadre juridique existant, destinés à tenir compte de la création de l'association/communauté des municipalités serbes du Kosovo, de l'intégration des structures de justice et de police serbes, et des préparatifs en vue des élections locales.

Plus encourageant encore, les parties ont maintenu et renforcé leur engagement à travers la tenue de réunions de très haut niveau et de réunions d'experts pour consolider et accélérer la mise en œuvre de ces accords. C'est ainsi que les parties ont convenu en juin dernier de la composition de l'équipe de gestion représentant les quatre communautés du nord du Kosovo. Cette équipe s'attellera à la rédaction du statut de l'association/communauté des municipalités serbes du Kosovo et exercera à titre provisoire une partie de ses fonctions.

Tous ces développements n'auraient pas été possibles sans la ferme volonté des deux parties et, particulièrement, sans les bons offices opiniâtres de l'Union européenne. Je tiens ici à saluer cet engagement de l'Union européenne, en particulier celui de sa

Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Catherine Ashton, dont nous louons le leadership, la détermination et la persévérance à surmonter les difficultés et à accompagner les parties dans leurs négociations pour aboutir à des résultats concrets. Nous sommes optimistes quant à l'effet positif de ces efforts et de cet engagement sur les populations concernées, sur la stabilité régionale et sur la perspective d'intégration au sein de l'Union européenne.

Face à cette dynamique déclenchée et assumée par les parties serbe et kosovare, il était prévisible que des résistances se feraient jour pour contrarier la mise en œuvre de l'accord du 19 avril et des accords qui l'ont suivi. À cet égard, nous louons l'attitude responsable des dirigeants serbes, consistant à plaider auprès des représentants du nord du Kosovo en faveur de la mise en œuvre des accords conclus. Nous comptons sur l'implication des autorités locales et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour favoriser le dialogue et le rétablissement de la confiance.

Cette dynamique de rapprochement et de réconciliation qui s'installe progressivement entre les deux parties s'est également accompagnée de plusieurs initiatives concernant la promotion de l'héritage culturel et religieux – mesures certes symboliques mais fondamentales pour la promotion et la construction du respect mutuel entre les différentes composantes de la société. Nous louons ces efforts, notamment de la MINUK et de l'UNESCO, ainsi que d'autres partenaires, et notons avec satisfaction l'achèvement du recrutement des agents de police chargés de la protection de l'héritage culturel.

Pour ce qui est du volet sécuritaire, la situation est demeurée globalement calme, avec cependant la persistance de tensions passagères dans les zones multiethniques et des incidents touchant les minorités. Les parties sont appelées à œuvrer ensemble pour contenir et maîtriser ces tensions.

Nous tenons à louer par ailleurs la coopération entre la MINUK et les organisations internationales et régionales présentes sur place, dans des domaines aussi variés que l'état de droit, les droits de l'homme, la sécurité et les retours. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2013/444), la coopération et la coordination entre les différentes présences internationales sont fondamentales en vue d'aider les parties à progresser dans la mise en œuvre de l'accord du 19 avril.

Les accords historiques auxquels les parties sont parvenues constituent une étape cruciale, que nous souhaitons irréversible, dans le processus de normalisation de leurs relations. L'Union européenne essentiellement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OTAN et la MINUK sont appelées à poursuivre leur rôle précieux dans la facilitation des objectifs de paix, de stabilité et de réconciliation dans cette partie importante des Balkans. Mais avant et après tout, c'est aux parties serbe et kosovare d'aller de l'avant dans cette dynamique, avec le même sens des responsabilités et le même esprit de compromis dont elles ont fait preuve jusqu'à présent pour la mise en œuvre pleine et effective des engagements qu'elles ont pris, et le règlement des questions en suspens en vue d'une solution politique globale et inclusive, conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999).

M. Manzi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de nous avoir présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2013/444) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous souhaitons également la bienvenue à New York à M. Ivan Mrkić et à M. Enver Hoxhaj.

En juin, au cours d'un débat sur le même point de l'ordre du jour (voir S/PV.6979), le Rwanda avait salué l'accord signé entre les deux parties. Je tiens à souligner qu'il est encourageant de voir les progrès accomplis par la Serbie et le Kosovo. Le haut degré d'implication, la souplesse d'esprit, la vision et la créativité dont font preuve toutes les parties, tant à Pristina qu'à Belgrade, pour une mise en œuvre résolue dudit accord doivent être loués. Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre intégrale de l'accord sur le terrain est sur le point de se faire.

Nous saluons l'esprit positif des deux parties, et les appelons à continuer de dialoguer de manière substantielle sur des questions d'intérêt mutuel, notamment la transformation des structures existantes dans le nord et la mise en place d'une région autonome s'inscrivant dans la juridiction du Kosovo, sur la base de l'application souple des dispositions du plan Ahtisaari. Nous appelons la communauté internationale à fournir un appui et des ressources sans conditions pour maintenir cet élan positif.

Le plus grand problème dont il faut s'occuper c'est le scepticisme dans le nord du Kosovo. L'accord

ne saurait être un succès sans coopération. La mise en œuvre doit donc se faire avec la pleine participation des Serbes du Kosovo, car la réconciliation durable est impossible si la méfiance persiste. À cet égard, la communauté internationale doit continuer de se concentrer sur la situation de la sécurité dans le nord et prévenir de nouvelles tensions, la sécurité étant un facteur essentiel d'une paix durable pour tous.

Le Rwanda salue le rôle de la MINUK dans la surveillance, la médiation et la facilitation des activités qui ont contribué au processus politique. La Mission doit continuer de s'adapter à l'évolution de la situation afin de pouvoir apporter un appui optimal au processus politique, en se concentrant en particulier sur les questions liées à la mise en œuvre de l'accord, et doit jouer un rôle pour assurer la coordination de l'ensemble des efforts. En outre, la MINUK doit activement contribuer à promouvoir la réconciliation et la confiance au sein des communautés du Kosovo en vue de parvenir à une solution politique négociée. Nous demandons donc au peuple kosovar et aux autres acteurs d'intensifier leurs efforts de renforcement de la confiance.

Le Rwanda salue les progrès accomplis par les institutions kosovares pour faciliter la stabilité économique et politique, renforcer l'état de droit et la bonne gouvernance et améliorer la protection des droits de l'homme et les conditions socioéconomiques. Nous espérons que le climat qui règne mènera à la paix et à la stabilité durables auxquelles les peuples de la région ont droit.

Le Rwanda réaffirme son soutien à la perspective régionale pour ce qui est de régler les différends, et est par conséquent tout à fait favorable à ce que l'Union européenne continue à concourir au rapprochement des deux parties. Il ne fait aucun doute que le dialogue a avancé avec la conclusion de l'accord. La crédibilité de l'ensemble du processus de dialogue est la pierre angulaire des progrès que nous constatons aujourd'hui.

Nous pensons que c'est par le dialogue, et non pas par des menaces ou des violences, que les questions d'intérêt mutuel peuvent se régler. Le Rwanda exhorte tous les acteurs à s'abstenir de toute action susceptible de saper les résultats obtenus à ce jour.

Pour finir, je tiens à remercier l'Union européenne de son rôle déterminant dans les négociations, qui ont abouti aux des progrès tangibles que nous constatons aujourd'hui. J'exprime également ma reconnaissance à la MINUK, à la Force de paix au Kosovo, à la Mission

État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et à toutes les organisations partenaires qui, dans des conditions difficiles, continuent de jouer un rôle pour garantir la sécurité et l'état de droit et, surtout, pour rapprocher les différentes communautés du Kosovo et de s'efforcer de parvenir à un règlement définitif.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je vous remercie, Madame la Présidente, de vos paroles aimables de bienvenue, et vous assure de l'étroite coopération de la Chine.

Je remercie M. Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé. J'ai écouté attentivement les déclarations de S. E. M. Mrkić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de M. Hoxhaj.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et comprend les préoccupations légitimes de la Serbie à l'égard de la question du Kosovo.

La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité constitue la base juridique fondamentale du règlement de la question du Kosovo. La Chine estime que, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en vertu de la résolution 1244 (1999) et du droit international, toutes les parties doivent trouver, par le dialogue et la négociation, un plan de règlement mutuellement acceptable. Cela demeure la meilleure et la seule solution au problème du Kosovo.

La Chine salue les efforts menés activement par la Serbie pour parvenir à un règlement politique de la question du Kosovo. Mon pays se félicite des résultats concrets obtenus dans le dialogue politique de haut niveau entre Belgrade et Pristina. Nous encourageons les deux parties à poursuivre le processus de dialogue de façon pragmatique et constructive pour parvenir à un règlement durable de la question du Kosovo et préserver la paix et la stabilité dans la région des Balkans et dans toute l'Europe.

À l'heure actuelle, la situation politique et en matière de sécurité au Kosovo montre une tendance positive. Toutefois, la situation dans le nord du Kosovo est tendue. Toutes les parties concernées doivent protéger efficacement les droits et intérêts légitimes de toutes les communautés ethniques du Kosovo, et promouvoir activement la réconciliation nationale. Elles doivent adopter une démarche prudente pour régler les différends par le dialogue, afin d'éviter toute action susceptible de compliquer ou d'aggraver la situation.

La Chine salue le travail accompli par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), sous l'égide du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, et appuie les efforts que ne cesse de déployer la Mission pour exécuter le mandat du Conseil.

Nous espérons que la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo pourront renforcer leur coordination et leur coopération afin de jouer un rôle positif en faveur du règlement de la question du Kosovo.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la présence de M. Ivan Mrkić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, à la présente séance et partageons les idées qu'il a exprimées. Nous avons écouté attentivement M. Enver Hoxhaj.

Nous remercions M. Zarif d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2013/444) et l'évaluation de la situation dans la province.

La stabilisation de la situation au Kosovo n'est pas encore à portée de main. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 19 avril entre la Serbie et le Kosovo, la communauté internationale, et en particulier l'ONU, ne doit pas réduire l'attention accordée au processus de règlement de la question du Kosovo. Ce qu'il faut, c'est exploiter véritablement les capacités de la MINUK, sachant que l'accord n'a pas éliminé les problèmes fondamentaux de la province et que sa mise en œuvre traîne en raison du fait qu'une partie ne respecte pas ses obligations.

La tenue d'élections municipales dans la province constituerait une étape importante dans la mise en œuvre de l'accord. Nous saluons les efforts de Belgrade visant à organiser des élections. Nous devons assurer la participation du plus grand nombre possible d'électeurs vivant à l'extérieur du Kosovo, ainsi que des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés.

Il est nécessaire que le processus électoral demeure neutre quant au statut, même au niveau technique. La MINUK et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont, en vertu de la résolution 1244 (1999), le mandat et le pouvoir de préparer et de surveiller les élections. Nous notons combien il importe de prévenir—notamment grâce à l'OSCE – le sabotage éventuel par les autorités

albanaises du Kosovo de l'enregistrement des Serbes du Kosovo.

L'analyse de la situation atteste que les autorités albanaises du Kosovo, avec la complicité des présences internationales, ont fondamentalement empêché le retour dans la province de plus de 200 000 réfugiés et déplacés serbes, le rétablissement de leurs droits de propriété et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnus. Une situation aussi angoissante requiert une amélioration radicale.

Nous sommes gravement préoccupés par l'annonce de Pristina concernant la réduction en 2014 des activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, y compris celles de l'Équipe spéciale d'enquête chargée des investigations sur les cas de trafic illicite d'organes humains au Kosovo, dont a fait état le Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, Dick Marty.

Cette Mission a été déployée avec l'aval du Conseil de sécurité, qui a autorisé la MINUK à lui donner un certain nombre de pouvoirs dont EULEX ne peut disposer unilatéralement. Puisque la résolution 1244 (1999) du Conseil demeure pleinement valide, ces pouvoirs, en droit international, relèvent toujours de la compétence de la MINUK et ne sauraient être transférés à une tierce partie, en particulier une structure autoproclamée à Pristina.

Nous aimerions également rappeler au Conseil qu'il a donné les moyens à la MINUK de jouer le rôle le plus actif possible en apportant son concours au processus de règlement au Kosovo. La Mission doit s'employer à régler les problèmes dans des domaines comme l'état de droit, la protection des droits des minorités, la mise en place de dialogues intercommunautaires, les questions hommes-femmes, et la protection des lieux saints de la religion orthodoxe. Pour ce faire, il lui faut les ressources humaines et financières qui s'imposent. Nous appelons la direction de la Mission à concentrer ses efforts sur la mise en œuvre des dispositions de son mandat, en dépit des obstacles que lui opposent en cela les autorités albanaises du Kosovo.

Nous sommes profondément préoccupés de ne trouver aucune analyse, dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/444), de l'accord conclu entre Tirana et Pristina en matière de coopération militaire, qui régit les questions d'entrée, de retrait et de présence temporaire des forces armées du Kosovo et de l'Albanie sur le

territoire de l'un ou de l'autre. Ce document accorde *de facto* aux forces armées albanaises le droit d'être positionnées prétendument légalement sur le territoire kosovar, ce qui est en contradiction fondamentale avec les dispositions de la résolution 1244 (1999). Notre position est que, en vertu de l'accord serbo-kosovar, la sécurité des Serbes dans la province est garantie par la Force de paix au Kosovo sous l'égide de l'OTAN. Les forces armées kosovares ou toute autre unité de quelque type que ce soit ne devraient pas être présentes dans les zones septentrionales de la province.

Nous anticipons que le dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina au plus haut niveau politique contribuera à un règlement à long terme des questions en suspens au Kosovo. Toutefois, c'est au Conseil de sécurité que revient en tout état de cause le dernier mot. La résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur et continue d'être contraignante, en droit international, pour tout règlement au Kosovo.

M. Menan (Togo) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial, M. Farid Zarif, de la présentation du rapport trimestriel du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2013/444). Le Togo se félicite du travail important qu'il mène, ensemble avec toute l'équipe de la Mission, pour accompagner les autorités du Kosovo dans la normalisation de leurs relations avec la Serbie et, plus généralement, pour assurer la sécurité, la stabilité et le développement de leur pays.

Je remercie aussi les hauts représentants de la Serbie et du Kosovo de leur déclaration respective.

Le 19 avril dernier, le Kosovo et la Serbie ont enfin conclu un accord de normalisation de leurs relations, démontrant ainsi qu'ils sont parfaitement capables de trouver des solutions pacifiques à leurs différends. Le Togo voudrait réitérer ses félicitations aux deux parties, qui ont accepté de faire des concessions très importantes pour faire émerger un tel accord. Comme tout accord, celui-ci n'est pas nécessairement l'idéal pour toutes les franges des populations concernées. Néanmoins, il a le mérite de proposer une solution de sortie de crise qui permettra, nous l'espérons, de solder progressivement les contentieux qui existent entre les deux parties afin de leur permettre de faire face aux défis liés au développement et au bien-être de leurs populations.

À cet égard, le Togo se réjouit de l'adoption, le 22 mai, du plan d'application de l'accord du 19 avril, qui

permettra, notamment, d'apporter les aménagements nécessaires aux cadres juridiques existants pour qu'ils prennent en compte la création de l'association/communauté des municipalités serbes au Kosovo, de procéder à l'intégration des structures de justice et de police serbes au sein de cette nouvelle entité et d'engager les préparatifs des élections locales. Nous prenons aussi note des mesures concrètes que chacune des parties a commencé à prendre pour l'effectivité du plan d'application.

Ainsi, d'un côté, la décision du Gouvernement serbe de fermer, dans le nord du Kosovo, les structures de justice et de police encore sous son autorité et, de l'autre, l'adoption par le Kosovo d'une loi accordant une amnistie à certains Serbes du Kosovo ainsi que la modification du budget afin de prendre en compte le financement de l'association/communauté des municipalités serbes au Kosovo, sont à saluer. Il en va de même des autres mesures visant à une application harmonieuse de l'accord du 19 avril, telles que : la décision des autorités du Kosovo d'organiser des élections locales le 3 novembre prochain, notamment dans le nord du Kosovo, élections à l'issue desquelles se constituera l'association/communauté; et l'échange le 17 juin dernier entre les deux parties d'officiers de liaison chargés de faciliter la communication et de surveiller l'application des accords.

Concernant la situation dans le nord du Kosovo, qui a toujours fait l'objet de préoccupations de la part de notre Conseil, nous notons que le rapport à l'examen indique une baisse des actes de violence et une amélioration globale de la sécurité au fur et à mesure que progresse le dialogue politique. Nous nous félicitons également des informations selon lesquelles les Serbes du nord du Kosovo ont finalement fait savoir qu'ils ne s'opposeraient pas à la mise en œuvre de l'accord du 19 avril, ayant obtenu que les institutions parallèles de la Serbie restent en place jusqu'à l'organisation de nouvelles élections. Nous exhortons les deux parties à poursuivre avec détermination la mise en œuvre de cet accord par l'adoption de mesures concrètes propices à une réconciliation véritable entre les différentes communautés vivant au Kosovo.

Au-delà de la signature d'un accord, le travail de réconciliation entrepris par le Kosovo et la Serbie va exiger du temps, un travail de mémoire, des recherches sur les disparus, et une démarche pédagogique auprès des populations concernées afin d'extirper les ressentiments et de promouvoir une cohabitation

pacifique. Il est donc crucial que la communauté internationale dans son ensemble, et en particulier les organisations internationales engagées sur le terrain, continuent d'accompagner les efforts des autorités serbes et kosovares pour que la dynamique des réformes ainsi engagées ne faiblisse pas. Nous saluons les efforts que continuent de déployer dans ce sens l'Union européenne, la MINUK, la Force de paix au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo ainsi que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, laquelle aura un rôle particulièrement important à jouer dans la préparation des élections locales de novembre auxquelles les populations locales devraient prendre part, sans exclusive.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Farid Zarif, de son exposé d'aujourd'hui. Je suis ravi également de souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre kosovar des affaires étrangères, S. E. M. Enver Hoxhaj, et au Ministre serbe des affaires étrangères, S. E. M. Ivan Mrkić.

Le Kosovo continue d'enregistrer des progrès, tant sur le plan intérieur qu'au niveau international, et il bénéficie maintenant de la reconnaissance de plus de la moitié des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le Royaume-Uni salue la décision du Conseil européen, en date du 28 juin, d'engager des négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association entre le Kosovo et l'Union européenne. Le Royaume-Uni appuie pleinement l'accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo, qui est le premier jalon sur la voie d'une adhésion, à terme, à l'Union européenne. Il appuie également la décision d'engager les négociations d'adhésion avec la Serbie. Ces décisions mettent en lumière toutes les possibilités qu'ouvrent une amélioration de la coopération et les progrès du dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina, et les progrès connexes qu'ils engendrent au niveau du processus d'adhésion à l'Union européenne.

Les négociations sur l'accord de stabilisation et d'association représentent une nouvelle étape dans les relations entre le Kosovo et l'Union européenne, l'OTAN et l'ONU. À cette fin, nous avons encouragé les pays qui n'ont pas encore reconnu le Kosovo à le faire. Il est important que les négociations sur l'accord de stabilisation et d'association commencent à l'automne et soient parachevées en temps opportuns. Le Royaume-Uni espère que le Kosovo collaborera efficacement

avec la Commission européenne pour veiller à ce que les domaines nécessitant une réforme recensés dans l'étude de faisabilité de 2012 soient pris en compte. Le Kosovo doit désormais avancer plus rapidement vers l'amélioration de la réforme électorale, la protection des droits des minorités et l'instauration de l'état de droit.

Comme nous l'avons déjà dit, la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie fait partie intégrante des voies d'adhésion à l'Union européenne des deux pays. La mise en œuvre intégrale de l'accord sur le dialogue sera essentielle pour réaliser des progrès, tant pour le Kosovo que pour la Serbie. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, a présenté en détail certaines des mesures importantes qui ont été prises et que je salue. Ces mesures doivent être consolidées et élargies; c'est pourquoi j'encourage les Gouvernements serbe et kosovar à continuer à prendre ces mesures difficiles, et les exhorte à parvenir rapidement à des accords sur l'énergie et les télécommunications.

Le Premier Ministre, M. Dačić, et le Premier Ministre, M. Thaçi, ont fait preuve d'un grand courage politique jusqu'à présent. Il est indispensable que les deux Gouvernements favorisent la poursuite de progrès, continuent de trouver des compromis et œuvrent de concert à surmonter les obstacles à la mise en œuvre. Belgrade doit aussi continuer à présenter effectivement les avantages que présente cet accord aux communautés locales du nord du Kosovo, et Pristina doit continuer de tout mettre en œuvre pour encourager l'intégration des Serbes du Kosovo dans le nord en montrant qu'elle appuie les droits et les cultures de tous les citoyens appartenant à des minorités.

L'aide continue de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la mise en œuvre des accords de dialogue seront des éléments indispensables. Nous appuyons le rôle important d'EULEX qui aidera à intégrer les institutions dans le nord conformément à la juridiction du Kosovo. À cette fin, le Royaume-Uni engage instamment les autorités de Pristina et de Belgrade à coopérer pleinement avec EULEX, notamment en assurant la liberté de circulation de tout le personnel d'EULEX dans le nord.

Je salue l'engagement pris par le Kosovo d'organiser des élections municipales libres, régulières et démocratiques le 3 novembre. Nous engageons tous ceux qui ont de l'influence à encourager une large participation à ces élections. Le Gouvernement kosovar doit travailler de façon constructive avec les

organisations internationales, telle l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui joueront un rôle essentiel dans la facilitation des élections.

Le Royaume-Uni souhaite vivement que le Kosovo soit le théâtre d'une réforme électorale plus globale d'ici la fin de l'année. Des élections générales constitueront une étape importante sur la voie de l'intégration de toutes les communautés minoritaires du Kosovo. Un autre élément du processus est la réconciliation interethnique. À cet égard, il est indispensable de réaliser des progrès sur la question des personnes portées disparues. Le Royaume-Uni se félicite de la mise en place d'un groupe de travail conjoint Gouvernement du Kosovo/société civile chargé de traiter de la question du passé. Nous espérons que la MINUK et les organisations internationales continueront de contribuer à ce processus.

M. Maes (Luxembourg) : Je souhaite la bienvenue au Conseil à S. E. M. Ivan Mrkić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à S. E. M. Enver Hoxhaj, Ministre des affaires étrangères du Kosovo. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, pour la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2013/444) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Le 28 juin dernier, la Serbie et le Kosovo ont franchi une nouvelle étape vers l'intégration européenne avec la décision du Conseil européen d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Serbie et d'autoriser l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo. Cette décision du Conseil européen est venue couronner les efforts réalisés par les Gouvernements serbe et kosovar depuis le début du dialogue facilité par l'Union européenne. La volonté ferme des deux Gouvernements de mettre en œuvre le « Premier accord de principe régissant la normalisation des relations » entre Belgrade et Pristina, conclu le 19 avril 2013 à Bruxelles, a permis d'arriver à cette décision historique.

L'échange d'officiers de liaison, la gestion intégrée des frontières et le démantèlement progressif des structures parallèles dans le nord du Kosovo ne sont que quelques exemples parmi d'autres qui témoignent des nombreux progrès acquis dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Je voudrais me féliciter dans ce contexte du rôle crucial que la Haute-Représentante de l'Union européenne, Catherine Ashton, continue de jouer.

La mise en œuvre de l'accord du 19 avril doit se poursuivre afin de consolider le processus de normalisation. À cet égard, nous nous félicitons que, lors de leur réunion à Bruxelles avant-hier, le 27 août, les deux Premiers Ministres, Messieurs Ivica Dačić et Hashim Thaçi, ont réitéré leur engagement à assurer le succès des élections municipales du 3 novembre prochain. Il est essentiel que les conditions soient réunies pour assurer une bonne participation, notamment des Serbes du nord du Kosovo, à ces élections afin que les dispositions de l'accord du 19 avril concernant les municipalités du nord puissent donner tous leurs effets. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe aura un rôle important à jouer, puisqu'en vertu de l'accord, elle est chargée de faciliter les élections dans le nord du pays. De son côté, l'Union européenne examine favorablement l'invitation que lui a faite la Présidente kosovare de déployer une mission d'observation électorale chargée d'évaluer la conduite du processus électoral sur l'ensemble du territoire du Kosovo.

Par ailleurs, le temps qui reste jusqu'à la prochaine session du dialogue facilité par l'Union européenne, prévue le 8 septembre prochain à Bruxelles, devra être mis à profit afin de poursuivre les négociations sur les télécommunications et l'énergie, en vue de parvenir à un accord sur ces dossiers importants dans les meilleurs délais.

La normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo doit impérativement être accompagnée par la poursuite des réformes au Kosovo. Nous saluons à cet égard le rôle indispensable que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) continue de jouer non seulement en ce qui concerne la mise en œuvre de la normalisation entre Belgrade et Pristina, mais aussi dans la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, la poursuite des auteurs de crime de guerre et la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves, dont ceux liés aux allégations de trafics d'organes. Il va sans dire qu'il est impératif que les autorités kosovares continuent de collaborer étroitement avec le Représentant spécial de l'Union européenne, M. Samuel Žbogar, et avec EULEX afin de poursuivre l'édification de l'état de droit au Kosovo. En même temps, il est évident qu'une pleine normalisation requiert le démantèlement irréversible des structures parallèles partout au Kosovo. L'état de droit que nous soutenons tous doit pouvoir reposer sur une administration unitaire, et des efforts de bonne foi sont nécessaires pour y arriver.

La reconnaissance du Kosovo par plus de la moitié des États Membres de l'Organisation des Nations Unies témoigne de l'évolution positive que le Kosovo a connue depuis la mise en place de la MINUK en 1999. Maintenant, suite à l'accord du 19 avril 2013, et à la faveur de la normalisation qui s'est engagée entre Belgrade et Pristina, l'heure est venue de tenir compte des nouvelles réalités dans l'approche de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité. Il faudra sans doute adapter, à moyen terme, la présence de la communauté internationale sur le terrain au Kosovo, comme l'ont déjà fait l'Union européenne et l'OTAN.

À mesure que la perspective européenne de la Serbie et du Kosovo se concrétisera dans les années à venir, il est évident que le besoin d'implication de l'ONU au Kosovo se fera de moins en moins sentir. Nous ne pouvons qu'encourager les deux pays et leurs dirigeants à continuer de faire preuve de la détermination nécessaire pour rendre possible cet avenir européen commun.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2013/444) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous saluons également la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivan Mrkić. Nous le remercions, ainsi que M. Enver Hoxhaj, de leurs déclarations.

La position de l'Azerbaïdjan en ce qui concerne la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Serbie et la non-reconnaissance de la déclaration d'indépendance unilatérale du Kosovo demeure inchangée. La résolution 1244 (1999) reste la base juridique internationale contraignante de tout règlement global à l'issue d'un processus de négociation politique. L'Azerbaïdjan prend note avec satisfaction de l'évolution de la situation au cours de la période considérée, après la conclusion de l'accord du 19 avril sur les principes régissant la normalisation des relations. À cet égard, nous prenons également note de la conclusion, le 22 mai, d'un nouvel accord sur un plan de mise en œuvre de l'accord du 19 avril et des réunions qui se sont tenues par la suite à Bruxelles pour faire avancer les travaux de mise en œuvre. Nous félicitons les deux parties pour les efforts qu'elles ont déployés afin de préserver les acquis importants enregistrés et nous les engageons à continuer de s'employer résolument à trouver un accord sur les questions litigieuses sur la base de solutions

mutuellement acceptables. Cela est essentiel pour le renforcement de la stabilité et du bien-être de la région.

Nous tenons à souligner l'importance cruciale de la présence et des activités de la MINUK au Kosovo. Il convient de saluer l'étroite coopération qui se poursuit entre la Mission et les communautés sur le terrain, ainsi que toutes les autres présences internationales autorisées, pour améliorer les chances de succès du dialogue politique. La MINUK doit maintenir et renforcer le rôle clef qu'elle joue en assurant la coordination de tous les efforts internationaux dans le cadre de sa position de neutralité quant au statut du Kosovo, tel que prévu dans la résolution 1244 (1999).

Nous notons avec satisfaction que la situation d'ensemble en matière de sécurité au Kosovo est restée généralement calme durant la période considérée. Toutefois, la stabilité n'est pas encore garantie et il faut s'employer à réagir rapidement face aux tensions. La situation ne s'est guère améliorée durant la période considérée en ce qui concerne les retours volontaires de personnes déplacées au Kosovo. Nous saluons les efforts déployés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour assurer le suivi de ce processus et mettre en œuvre les politiques nécessaires en vue de faciliter leur retour. À cet égard, il convient de prendre dûment en compte la question de la sécurité.

L'appui de la communauté internationale aux deux parties demeure crucial, en particulier en ce qui concerne la réconciliation et le renforcement de la confiance. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, les problèmes non résolus hérités du conflit, notamment les affaires de personnes portées disparues, et la traduction en justice de toutes les personnes responsables de crimes de guerre et d'autres actes criminels continuent d'être des questions hautement prioritaires.

Pour terminer, je tiens à féliciter la MINUK pour sa contribution à la consolidation de la paix et de la stabilité au Kosovo et dans toute la région, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif.

M. Lamek (France): Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé, ainsi que le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivan Mrkić, et le Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Enver Hoxhaj, de leurs interventions.

Le Conseil de sécurité se réunit pour la deuxième fois depuis l'accord historique du 19 avril entre la Serbie et le Kosovo, obtenu sous les auspices de l'Union européenne. Cet accord a été rapidement suivi de rendez-vous réguliers entre les autorités des deux pays pour assurer sa mise en œuvre. Les avancées substantielles réalisées démontrent leur volonté de progresser vers une relation normalisée. Nous prenons ainsi note avec satisfaction des mesures prises par le Kosovo pour doter les communes à majorité serbe du Kosovo d'une autonomie substantielle. De même, nous saluons la fermeture par les autorités serbes de plusieurs postes de police dans le nord du Kosovo, mettant un terme à l'existence de structures parallèles régaliennes. Nous appelons les parties à poursuivre leur engagement auprès de la communauté serbe dans le nord du Kosovo afin de lui permettre de s'approprier le processus de normalisation. À ce titre, les deux parties doivent œuvrer à la réussite des élections municipales prévues le 3 novembre, de concert avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en favorisant la participation la plus large possible de la communauté serbe du Kosovo. Il est essentiel que ces élections soient transparentes. Nous appelons enfin les parties à trouver un accord, le 8 septembre prochain à Bruxelles, sur les questions d'énergie et de télécommunications.

Nous avons franchi fin juin une nouvelle étape dans le rapprochement européen de ces deux pays. D'une part, la décision de principe a été prise d'ouvrir des négociations d'adhésion à l'Union européenne avec la Serbie. La première conférence intergouvernementale se tiendra d'ici janvier 2014, permettant à terme à la Serbie de réaliser son destin européen. D'autre part, le Conseil européen a approuvé l'ouverture de négociations en vue de la signature d'un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo. Premier lien contractuel entre le jeune État et l'Union européenne, c'est donc une nouvelle séquence qui s'ouvre avec les partenaires européens et le symbole concret de la perspective européenne de Pristina. Ces développements positifs imposent que la communauté internationale en prenne acte. Nous invitons donc la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à adapter sa présence à la situation sur le terrain, en accord avec les autorités kosovares. La MINUK remplit encore des fonctions importantes mais résiduelles. Il est tout aussi essentiel que les autorités du Kosovo coopèrent activement avec le Représentant spécial de l'Union européenne, M. Žbogar, et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX),

qui accomplit un travail crucial dans la mise en œuvre des accords de dialogue entre Belgrade et Pristina. Enfin, toutes les parties doivent respecter la liberté de circulation des soldats et du personnel déployés dans le cadre de la Force de paix au Kosovo et d'EULEX.

La France reste attachée à la réalité d'un Kosovo souverain, pacifique, démocratique et multiethnique, vivant en paix avec ses voisins. Elle considère que la Serbie doit devenir un des piliers de la stabilité dans les Balkans. Aujourd'hui, nous sommes encore un peu plus près de ces objectifs.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé de ce matin. Nous remercions également les Ministres des affaires étrangères, M. Ivan Mrkić et M. Enver Hoxhaj, de leurs déclarations.

Nous admirons le courage et la clairvoyance des dirigeants de la Serbie et du Kosovo et leur engagement à œuvrer en faveur de la paix dans la région. Il s'agit d'une situation complexe, avec une histoire marquée par la méfiance et la suspicion et des aspirations parfois incompatibles. Et pourtant, les deux parties ont décidé d'opter pour le dialogue, la médiation et la mise en œuvre des accords qu'elles ont conclus.

Nous convenons que les problèmes auxquels la région est confrontée ne vont pas disparaître du jour au lendemain. C'est pour cette raison que des efforts diplomatiques s'imposent toujours et que nous devons continuer à investir dans les efforts visant à la réconciliation. Des progrès ont été réalisés s'agissant du suivi de l'accord de normalisation et du plan de mise en œuvre. Aujourd'hui, les deux parties ont exprimé leurs griefs, mais également leur détermination à aller de l'avant contre vents et marées. Tout porte à croire que le processus actuel pourrait ouvrir la voie à l'établissement des relations de coexistence pacifique entre les deux pays. À cet égard, nous voudrions particulièrement saluer le rôle de médiation crucial joué par l'Union européenne et la Haute Représentante, M^{me} Catherine Ashton. Nous nous félicitons également des décisions prises en juin par le Conseil européen d'entamer des négociations d'adhésion avec la Serbie et d'ouvrir des négociations avec le Kosovo sur un accord de stabilisation et d'association. Tant Le Pakistan que l'ONU sont d'avis que l'Union européenne reste un catalyseur indispensable de la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo.

Nous considérons l'ONU également comme un catalyseur, mais aussi comme un facilitateur et comme un arbitre impartial. La ratification, par l'Assemblée du Kosovo, de l'accord régissant la normalisation des relations et son approbation du projet de loi d'amnistie aideront sans aucun doute à promouvoir la réconciliation. Les modifications législatives portant sur l'autonomie locale, sur les droits des communautés et sur le budget aideraient à la mise en œuvre des accords entre Belgrade et Pristina.

Dans l'intérêt de la paix et du progrès pour les générations futures, toutes les parties doivent faire preuve d'un même esprit de compromis. Les autorités serbes du Kosovo devraient entrer dans la composition de l'équipe de gestion, afin d'orienter la mise en œuvre de l'accord du 19 avril et la création des futures municipalités. Ces efforts devraient être complétés par une action de Pristina au niveau local et par des assurances données par celle-ci à la population locale. Il est important de faire en sorte que les Serbes du Kosovo se considèrent comme des parties prenantes. Le dialogue engagé par les dirigeants serbes auprès des représentants serbes du nord du Kosovo est important. Les autorités des deux parties doivent continuer de collaborer pour promouvoir la mise en œuvre de l'accord au sein de leurs communautés et de leurs circonscriptions.

Le rapport du Secrétaire général (S/2013/444) note que la situation d'ensemble en matière de sécurité au Kosovo est restée généralement calme, et que le nombre d'incidents touchant les communautés minoritaires a reculé. C'est une bonne nouvelle, et cela pourrait être le signe que la paix commence à porter des fruits dans la région. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, continue de jouer un rôle critique dans la stabilisation du Kosovo. Nous apprécions tout particulièrement ses efforts de médiation et de facilitation dans le nord du Kosovo.

La reconnaissance du Kosovo en tant qu'État est une question clef. Cent États Membres de l'Organisation des Nations Unies l'ont déjà fait. Le Pakistan a reconnu le Kosovo en fin d'année dernière.

L'étape la plus importante sur la voie de la normalisation et de la réconciliation sera l'ouverture d'une communication inter-États officielle entre la Serbie et le Kosovo. C'est une étape difficile et nous savons les sensibilités qu'elle implique, mais elle garantirait un rapprochement entièrement accompli.

Nous souhaitons plein succès aux Premiers Ministres Thaçi et Dačić sur la route difficile qui les attend. Nous sommes convaincus que leur engagement et leur dévouement, ainsi que le dévouement des populations de leurs deux pays, contribueront à une harmonie et à une paix durables.

M. Sul Kyung-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé. Je salue également la présence des Ministres des affaires étrangères, M. Ivan Mrkić et M. Enver Hoxhaj, dans la salle du Conseil aujourd'hui.

Nous constatons avec satisfaction que Belgrade et Pristina continuent d'avancer dans la mise en œuvre de l'accord historique du 19 avril qui régit la normalisation de leurs relations. Nous saluons le rôle constructif joué par l'Union européenne, notamment par M^{me} Ashton, ainsi que son engagement dans le cadre du processus de réconciliation. Les progrès accomplis initialement dans l'application de l'accord seront particulièrement importants car ils mettront en exergue la fiabilité du processus et permettront de restaurer la confiance entre les parties prenantes.

À cet égard, nous invitons les Gouvernements de la Serbie et du Kosovo à saisir cette occasion de promouvoir plus énergiquement la mise en œuvre de l'accord. La tenue des élections municipales dans le nord du Kosovo sera un indicateur majeur du processus de mise en œuvre. Nous encourageons le Kosovo à accélérer ses efforts pour faire en sorte que les élections à venir se tiennent en toute transparence et sans accroc.

Pour que le processus de paix entamé soit durable et irréversible, il faut remédier aux causes profondes des tensions et des clivages ethniques. L'éducation des jeunes à la tolérance et à la coexistence peut jouer un rôle crucial pour renforcer la compréhension et le respect de la diversité ethnique. Tant que tous les groupes et minorités ethniques ne seront pas inclus dans le processus de paix, une réconciliation véritable des deux voisins restera impossible.

Dans un tel contexte, il importe de consentir des efforts plus énergiques pour éliminer le scepticisme et la résistance des Serbes de souche dans le nord du Kosovo. Si l'on ne s'en préoccupe pas convenablement, leurs griefs et leurs préoccupations resteront des obstacles majeurs à la réalisation d'une paix et d'une réconciliation durables. Nous appelons la Serbie et le Kosovo à continuer de ne s'épargner aucun effort pour

que la minorité serbe dans le nord du Kosovo puisse trouver dans le processus de mise en œuvre de l'accord du 19 avril l'expression d'un intérêt et d'un avenir communs.

Pristina doit garantir la sécurité et la sûreté des communautés serbes. Les efforts de Belgrade pour apaiser leurs craintes et leurs préoccupations seront tout aussi importants.

Nous estimons que davantage doit être fait pour régler les séquelles du conflit, notamment en ce qui concerne les personnes portées disparues et les victimes de violences sexuelles. Ces cas en suspens pourraient perturber les progrès accomplis au prix de tant d'efforts et semer les germes de conflits futurs si justice n'est pas rendue. Nous appelons les Gouvernements de Belgrade et de Pristina à tout faire pour guérir les blessures de la guerre et protéger les droits de l'homme dans la région.

Enfin, je voudrais féliciter le Représentant spécial Zarif, ainsi que le personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, pour leurs efforts dévoués.

M^{me} Nassau (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son exposé et de ses efforts constants pour aider à restaurer la stabilité, la sécurité et les droits de l'homme au Kosovo. Je souhaite la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères, M. Mrkić et M. Hoxhaj, et je les remercie de leurs déclarations.

L'Australie est favorable à une transition sur la durée au Kosovo, ce qui créerait les conditions d'une stabilité politique de long terme, inclusive pour toutes les parties, et qui garantirait l'intégration effective du Kosovo dans la région. Le rôle du Conseil de sécurité est d'appuyer les progrès concrets vers la stabilité et la sécurité. Cela permettra en définitive à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo de s'acquitter intégralement de son mandat.

Nous saluons les progrès accomplis jusqu'ici par les parties dans l'exécution de leurs obligations au titre du Premier accord de principe régissant la normalisation des relations, en date du 19 avril. Nous nous félicitons également de la décision prise par l'Union européenne, le 28 juin, d'ouvrir les négociations d'accession de la Serbie avant janvier 2014 et de lancer les négociations en vue d'un accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo.

Désormais, la priorité pour les deux parties est de mettre en œuvre, pleinement et dans les délais impartis, les 15 points de l'accord du 19 avril. À cette fin, nous accueillons avec satisfaction l'ouverture de bureaux de liaison à Belgrade et à Pristina le 17 juillet, ainsi que la mise en place de l'équipe de gestion pour la mise en œuvre de l'accord de Bruxelles dans le nord de Mitrovica. Nous saluons les efforts du groupe de travail Belgrade-Pristina pour appliquer l'accord de Bruxelles, notamment l'accent mis sur le maintien de l'ordre et la préparation des élections.

S'agissant des négociations dans les domaines complexes des télécommunications et de l'énergie, nous notons que les progrès accomplis dans ces secteurs pratiques peuvent se traduire par de véritables mesures de confiance ayant un effet durable sur la sécurité et la stabilité.

Un cadre solide, garantissant la sécurité des personnes, l'état de droit, les droits de l'homme, et le respect du patrimoine culturel est essentiel pour la prospérité à long terme du Kosovo et le bien-être de ses citoyens. Les élections locales qui auront lieu dans les municipalités septentrionales le 3 novembre, facilitées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, constitueront une étape cruciale pour parvenir à l'intégration politique des Serbes vivant dans le nord du Kosovo dans un cadre institutionnel durable et viable. Nous saluons les efforts déployés par les Gouvernements de Belgrade et de Pristina pour encourager tous les citoyens vivant dans le nord du Kosovo à profiter pleinement de cette occasion de mettre en place des institutions démocratiques locales qui soient crédibles et légitimes. Nous prenons note des mesures qui ont été prises à ce jour, y compris sur la difficile question de l'amnistie, pour faciliter le transfert des structures politiques et de sécurité du nord du Kosovo dans un cadre cohérent couvrant l'ensemble du Kosovo.

L'Australie continue également d'encourager le retour sûr et viable des personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'Australie se réjouit de la coopération étroite entre la police du Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo (KFOR), notamment pour répondre aux incidents de sécurité dans les zones multiethniques du nord du Kosovo. Assurer la sécurité continuera d'être crucial pour la bonne tenue des élections.

L'Australie s'est félicitée de la visite au Kosovo de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Pillay, les 19 et 20 juin. L'Australie

trouve encourageant qu'elle ait noté la poursuite d'un dialogue constructif entre Pristina et Belgrade. Nous nous réjouissons en outre de ce que la Haut-Commissaire ait pu constater qu'un bon cadre juridique et institutionnel des droits de l'homme était en place. Les prochaines mesures importantes destinées à instaurer de la confiance au sein des communautés consisteront à remédier aux faiblesses des institutions chargées de faire appliquer l'état de droit au Kosovo, notamment en garantissant l'indépendance du pouvoir judiciaire et en remédiant à la non-exécution des décisions judiciaires.

Des efforts soutenus pour améliorer l'éducation pour tous, en particulier en matière de droits de l'homme, seront également essentiels pour les générations futures du Kosovo. L'Australie se félicite de l'engagement du Kosovo à protéger les sites religieux et culturels. À cet égard, nous prenons note du transfert en cours des responsabilités en matière de protection du patrimoine religieux et culturel de la KFOR au service nouvellement créé au sein de la police kosovare. Il est essentiel que l'action de ce nouveau service instille la confiance chez les Serbes dans l'ensemble du Kosovo. L'Australie condamne les actes de vandalisme, de profanation et de vol touchant les sites à vocation culturelle ou religieuse. Nous nous félicitons de la création d'un conseil du patrimoine culturel à Prizren le 2 juillet, et nous espérons qu'un conseil semblable ouvrira bientôt à Rahovec/Orahovac.

L'Australie demeure favorable au dialogue en cours entre Belgrade et Pristina. Un engagement sans faille de la communauté internationale sera essentiel pour veiller à ce que les accords soient fidèlement mis à exécution. Nous continuons d'appuyer les mesures visant à répondre aux sensibilités des communautés locales, en particulier dans le nord du Kosovo, et insistons sur l'importance d'encourager la mise en place d'institutions fortes pour garantir un Kosovo stable et pacifique.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2013/444), qui est fort encourageant à bien des égards. Cela doit nous inciter à intensifier nos efforts au Kosovo. Nous sommes également reconnaissants des exposés présentés par le Ministre Ivan Mrkić et par M. Enver Hoxhaj.

Le Conseil de sécurité devra suivre de près la mise en œuvre de l'accord du 19 avril. Il s'agit d'un moment décisif dans les relations entre les parties.

L'appui que leur apporte la communauté internationale et l'engagement de celle-ci au Kosovo continueront d'être essentiels. Nous espérons que les parties continueront de faire tout leur possible pour mettre en œuvre cet accord. L'attachement de Belgrade aux Serbes du Kosovo est toujours aussi important à cet égard. De même, Pristina doit compléter ces efforts en menant des activités de diffusion et en offrant des garanties à la population locale.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que, pour éviter des tensions et assurer la réussite de cette entreprise, il est important de faire en sorte que les Serbes du Kosovo se considèrent comme des parties prenantes du processus. Par ailleurs, il nous paraît encourageant que dans le nord du Kosovo la fréquence des incidents liés à l'utilisation d'engins explosifs ait diminué sensiblement. Nous notons par ailleurs une diminution du nombre d'incidents touchant les communautés minoritaires du Kosovo, par rapport à la période précédente. Nous constatons aussi que la mise en œuvre de l'accord de gestion intégrée des points de passage s'est poursuivie sans difficultés majeures.

Malgré ces progrès, le rapport indique aussi que des tensions persistent dans le nord de Mitrovica en raison de la construction de logements pour les personnes déplacées du Kosovo et de l'Albanie. À cet égard, nous sommes préoccupés par le fait que, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 36 personnes déplacées seulement sont retournées au Kosovo en avril et en mai, contre 159 retours enregistrés à la même période en 2012. Selon le HCR, la pénurie de fonds nécessaires à l'affectation de logements et/ou terrains continue d'être l'un des principaux obstacles au retour volontaire.

Comme nous l'avons indiqué lors du dernier débat sur la question (voir S/PV.6979), nous estimons que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a un rôle central à jouer dans cette nouvelle phase de mise en œuvre de l'accord du 19 avril. Nous saluons le fait que la MINUK intensifie ses efforts et sa coopération avec toutes les parties concernées s'agissant des problèmes majeurs sur le terrain. Nous appuyons les efforts que déploie la MINUK pour s'acquitter de ses fonctions de médiation et de facilitation dans le nord du Kosovo, et pour servir de canal de communication entre les représentants municipaux et les communautés minoritaires afin de garantir la prestation efficace de services publics et sociaux.

Enfin, la MINUK continue de faire usage de ses capacités et de ses ressources pour contribuer à réduire les tensions et les incidents dans un large éventail d'activités. C'est pourquoi il est important que la MINUK continue à bénéficier de tout l'appui nécessaire pour renforcer sa présence au Kosovo, en particulier dans le nord.

Pour ce qui est du travail de l'Équipe spéciale d'enquête de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) chargée d'enquêter sur les allégations de traitement inhumain des migrants et de trafic d'organes humains, nous notons avec intérêt les informations contenues dans le rapport sur les activités d'EULEX incluses dans l'annexe au rapport du Secrétaire général. Nous suivons attentivement ses progrès.

Nous prenons très au sérieux l'observation du Secrétaire général sur l'importance que la communauté internationale reste déterminée à faire progresser la réconciliation et à aider à panser les plaies du conflit passé. Nous sommes également d'avis que les problèmes non résolus hérités du conflit doivent demeurer des questions hautement prioritaires, notamment les affaires en souffrance de personnes portées disparues et la traduction en justice de toutes les personnes responsables de crimes de guerre et d'autres actes criminels.

Pour terminer, nous réaffirmons la primauté de la résolution 1244 (1999) en tant que cadre juridique applicable au Kosovo, ainsi que l'importance du plein respect du droit international. Nous remercions le Représentant spécial des efforts qu'il continue de déployer pour promouvoir la réconciliation entre les communautés du Kosovo.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Argentine.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2013/444). De même, nous souhaitons la bienvenue au Ministre serbe des affaires étrangères, M. Ivan Mrkić, ainsi qu'à M. Enver Hoxhaj.

Je souhaite souligner, en premier lieu, le rôle fondamental que joue l'Organisation des Nations Unies au Kosovo par l'intermédiaire de la MINUK, en œuvrant à la sécurité, à la stabilité et au respect des

droits de l'homme, ainsi que par sa coopération avec la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), en maintenant une position de neutralité vis-à-vis du statut et sous les auspices de l'ONU.

L'Argentine a voté pour la résolution 1244 (1999) alors qu'elle siégeait également au Conseil de sécurité. Nous considérons que cette résolution reste la base juridique internationale applicable au Kosovo pour trouver une solution globale par un processus politique de coopération et des négociations efficaces et de bonne foi. Nous nous félicitons une fois de plus de la signature du « Premier accord de principe régissant la normalisation des relations », dans le cadre du processus de dialogue de haut niveau mené sous les auspices de l'Union européenne. Nous comptons que cet accord contribuera à la stabilisation de la situation par la voie du compromis, de la confiance et du dialogue. Nous augurons que bien d'autres réunions se tiendront encore entre les parties afin de faire avancer la mise en œuvre de cet accord et d'accélérer le règlement politique des questions en suspens. Dans ce cadre, les efforts consentis par la Serbie aux fins de la normalisation des relations méritent particulièrement d'être salués.

Nous encourageons les parties à continuer dans cette voie de progrès, conformément à la résolution 1244 (1999), et les incitons à mettre en œuvre la lettre de l'accord, en pansant les blessures du passé de façon pacifique et dans le cadre de relations de confiance.

Tout en nous réjouissant de ce que la situation générale sur le plan de la sécurité au Kosovo soit restée calme durant la période à l'examen, nous nous devons de prêter attention aux conditions de sécurité à Mitrovica, qui exigent une action coordonnée pour que les problèmes soient résolus comme il convient et que de nouvelles tensions soient évitées. L'important travail que réalise la MINUK pour apporter un concours optimal aux processus politiques revêt une importance toute particulière, en ce qu'il met particulièrement l'accent sur les questions liées à l'accord du 19 avril. Nous plaçons une fois de plus pour des solutions concrètes et pragmatiques permettant de prévenir les tensions et de laisser l'administration de la MINUK poursuivre son rôle indispensable sur le terrain en matière de prévention des conflits, de médiation et de facilitation, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport.

Nous trouvons très encourageantes les avancées enregistrées dans la reconstruction et la protection du

patrimoine culturel et religieux, qui sont une priorité de la MINUK, et qui augurent bien de la poursuite des activités en cours aux fins d'une authentique réconciliation entre les communautés. L'Argentine considère qu'il est de la plus haute importance d'assurer le respect des droits fondamentaux des personnes déplacées et de leur permettre de retourner sur leur lieu d'origine afin qu'elles puissent jouir de leurs droits fondamentaux et ne soient pas l'objet de discriminations. Il est fondamental de continuer à œuvrer au retour et à la réintégration définitive des populations déplacées à l'intérieur du pays, en facilitant, en particulier, l'accès au logement, aux services de base et à l'emploi, ainsi qu'en accélérant l'établissement des documents d'état-civil et en assurant la prévention des problèmes de sécurité.

L'assistance technique de la MINUK est primordiale. Il importe également de continuer de vaquer en priorité aux tâches permettant de traiter les séquelles et les conséquences du conflit, y compris les affaires pendantes relatives aux personnes portées disparues, mais également de promouvoir et de protéger tous les droits fondamentaux, et de ne pas permettre que l'impunité soit la réponse aux graves violations des droits de l'homme qui ont été commises. Nous insistons sur le travail réalisé par la MINUK dans son action d'appui à l'état de droit, en particulier sa collaboration avec toutes les parties concernées relativement aux principaux problèmes rencontrés sur le terrain. Comme l'indique à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, il est également indispensable que les différentes entités internationales présentes au Kosovo continuent de renforcer leur coopération mutuelle dans l'objectif commun d'aider à mettre en place des conditions propices à la réalisation des prochaines étapes de l'application de l'accord du 19 avril.

Enfin, nous souhaitons mettre en exergue le travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, en vue de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999).

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.